



Locos Locaux

MAIRÉ

BULLETIN MUNICIPAL



Cantus Corvi

2023



Pierre Lebourgeois



Loïs & les Clark

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les délibérations 2023	4
Budget 2023	6
Travaux d'investissement	9
Commission voirie & bâtiments - commission finance	12
Commission tourisme	13
Commission biodiversité	17
Association Mieux Vivre à Mairé	21
Association Mairé Découvertes	24
Comité des fêtes	25
ACCA de Mairé	26
Actualités communales	27
Le SIVOS	32
L'ADMR	35
Croque la Vie	36
Espace France Services Pleumartin	37
Le SYAGC	38
Eaux de Vienne—SIVEER	39
SIMER	41
SDIS	42
114 : Secours pour malentendant	43
Défibrillateur	45
Panneau Pocket	46
Histoire & patrimoine	47
Infos & numéros utiles	55

LE MOT DU MAIRE

Chères Mairéennes, chers Mairéens,

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons à travers notre bulletin municipal afin de retracer l'année 2023.

Notre commune a su tenir les objectifs fixés, notamment par l'investissement dans notre patrimoine bâti et notre voirie.

Durant l'année écoulée, l'aménagement de la cour, la création d'un espace vert fleuri et la rénovation énergétique de la salle polyvalente ont permis de valoriser cet environnement pour l'accueil du public.

Depuis plusieurs années, nous œuvrons pour valoriser les bords de Creuse en aménageant notre terrain communal. Ainsi, ces aménagements (jeux pour enfants, aire de camping-cars, cale de mise à l'eau pour les bateaux, gradins végétalisés pour l'accueil de spectacles, terrains de boules) permettent à tous de profiter de cet espace de plein air. En 2023, nous avons pris la décision d'ouvrir un sentier nature sur la servitude de marchepied entre Mairé et la Petite Guerche qui permettra de découvrir la biodiversité des bords de Creuse.

Dans cette même optique, nous allons créer un gîte communal dans l'ancienne école de la Petite Guerche qui se trouve à l'extrémité du sentier nature. Cet investissement deviendra une source de recette pour la commune tout en permettant de découvrir notre charmant village.

Ces embellissements et le cadre de vie ont permis d'obtenir une 2ème place au concours départemental des villages fleuris. Continuons ensemble nos implications.

Pour l'année 2024 d'autres projets d'investissement sont à l'étude :

- L'agrandissement de la mairie par la création d'une salle du conseil et des mariages, d'une salle pour nos archives et des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite dans l'ancien logement communal.
- La création d'un Atlas sur la Biodiversité Communale.

Investir, embellir et améliorer notre cadre vie sont des gages pour l'avenir, soyez en sûr.

La municipalité a toujours à cœur de vous tenir informés des évolutions de votre commune. En ce sens, elle continue la publication des lettres infos trimestrielles, distribue son bulletin municipal, informe par des brèves sur panneau Pocket et sur le site internet.

Début juillet 2024, nous organiserons une réunion publique pour retracer ces quatre années de mandature.

Attachés à notre patrimoine, nous vous avons retranscrit l'histoire de l'ancienne école de la Petite Guerche à la fin de ce bulletin.

Les associations de Mairé sont également présentes et actives au côté de la commune dans l'objectif d'animer le village.

En ce début d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux. Puisse l'année 2024 vous apporter d'agréables moments de joie, une bonne santé et de belles satisfactions tant sur le plan personnel que professionnel.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Thierry TRIPHOSE

LES DÉLIBÉRATIONS 2023

N° d'ordre	Désignation
2023-01-01	Fixation du taux horaire du personnel technique dans le cadre des travaux en régie pour l'année 2022
2023-01-02	Adhésion à la Vie Communale et Départementale
2023-01-03	Demande de subvention au titre de la DETR 2023
2023-01-04	Demande de subvention au titre de la DSIL 2023
2023-01-05	Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023
2023-01-06	Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie avec Eaux de Vienne Siveer
2023-02-07	Étude des devis pour les travaux de la Salle polyvalente
2023-02-08	Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour le gîte rural
2023-02-09	Achat de rondins en bois en régie pour les travaux du terrain communal (gradins)
2023-02-10	Mise en place du R.I.S.E.E.P. et C.I.A (primes pour le personnel)
2023-02-11	Soutien financier à l'association Croque la Vie
2023-02-12	Demande de subvention sous l'égide de l'opération ACTIV pour la voirie
2023-03-13	Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avec CEREMA pour « Sentiers Nature »
2023-03-14	Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle- Aquitaine pour un meublé de tourisme
2023-03-15	Demande de subvention Fonds de Concours 2023 à la CAGC pour le gîte rural
2023-03-16	Adhésion 2023 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne
2023-03-17	Approbation du compte administratif 2022
2023-03-18	Approbation du compte de gestion 2022 de Monsieur le receveur municipal
2023-03-19	Approbation de l'affectation des résultats 2022
2023-03-20	Approbation du budget primitif 2023
2023-03-21	Demande de subvention sous l'égide de l'opération ACTIV (retire et remplace la délibération erronée n°2023-03-12)
2023-03-22	CA 2022 (transfert)
2023-03-23	BP 2023 (transfert)
2023-04-24	Vote des taxes locales communales
2023-04-25	Devis VMC travaux salle polyvalente
2023-04-26	Devis électricité travaux salle polyvalente
2023-04-27	Devis peinture travaux salle polyvalente
2023-04-28	Demande de subvention à Énergies Vienne pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente
2023-04-29	Location du terrain 3 route de Mairé La Petite Guerche pour le week-end du 09 et 10 septembre 2023
2023-04-30	Approbation du contrat de fourniture d'électricité Sorégies Idéa pour les bâtiments communaux avec la SAEML Sorégies

LES DÉLIBÉRATIONS 2023 suite

N° d'ordre	Désignation
2023-06-31	Acquisition du terrain la Bernardière – parcelle D72
2023-06-32	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2022 et 2023
2023-06-33	Validation de la signature de la convention de projet « rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti » avec le Syndicat Énergie Vienne
2023-06-34	Devis de maçonnerie pour le mur de la sacristie
2023-06-35	Devis de maçonnerie sous la chaire de l'église
2023-06-36	Travaux voirie
2023-06-37	Demande de subvention de l'opération « Activ'3 » pour la création d'un parking sur la parcelle D72
2023-06-38	Demande de subvention de l'opération « Activ'4 » pour la restauration du mur de la sacristie et de la chaire de l'église
2023-09-39	Convention du service commun « Pôle Énergie » avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld
2023-09-40	Prix de vente du jardin occupé par Monsieur Jacky Comte (régularisation)
2023-09-41	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
2023-09-42	Modification des statuts du Syndicat Énergies Vienne (Éclairage public)
2023-09-43	Transfert de la compétence intégrale éclairage public (Syndicat Énergie Vienne)
2023-09-44	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2024 (trésorerie)
2023-09-45	Numérotation des habitations non numérotées sur la commune de Mairé
2023-09-46	Délégation de pouvoir de signature au maire pour acquisition du terrain de la Bernardière D72
2023-09-47	Recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique au 1 ^{er} octobre 2023 (agent d'entretien 4h/mois)
2023-10-48	Renouvellement de la convention d'occupation de la salle de réunion par musique en scène
2023-10-49	Recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique au 1 ^{er} novembre 2023 (agent technique 16h/mois)
2023-10-50	Décision modificative n°1 compte 2111 acquisition de la parcelle D72
2023-11-51	Orientation budgétaire 2024 (investissement)
2023-11-52	Convention de Mécénat avec Sorégies
2023-11-53	Demande de subvention Fonds de concours 2023 à la CAGC
2023-11-54	Changement d'affectation de trois parcelles en voies communales (non envoyée à la Préfecture)
2023-11-55	Approbation de classement des voies communales (non envoyée à la Préfecture)
2023-11-56	Don Téléthon 2023
2023-12-57	Autorisation d'engagement de 25% du montant des dépenses d'investissement année 2023 sur l'année 2024
2023-12-58	Renouvellement d'un contrat saisonnier pour l'année 2024
2023-12-59	Adhésion 2024 à la Vie Communale et Départementale
2023-12-60	Fixation du taux horaire du personnel technique dans le cadre des travaux en régie pour l'année 2023
2023-12-61	Retrait des délibérations n° 2023-11-54 et n° 2023-11-55 pour erreur matérielle
2023-12-62	Décision modificative n°2 compte 6554 participation commune de Mairé au Sivos de Lésigny sur Creuse

BUDGET 2023

I/ Définition

Le budget communal est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Il est régi par plusieurs principes dont les deux principaux sont les suivants :

Principe d'annualité : Il coïncide avec une **année civile** et doit être exécuté dans l'année. La commune établit un budget par an et l'assemblée délibérante peut, bien-sûr, apporter des modifications

Principe d'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses

Le budget se présente en deux parties :

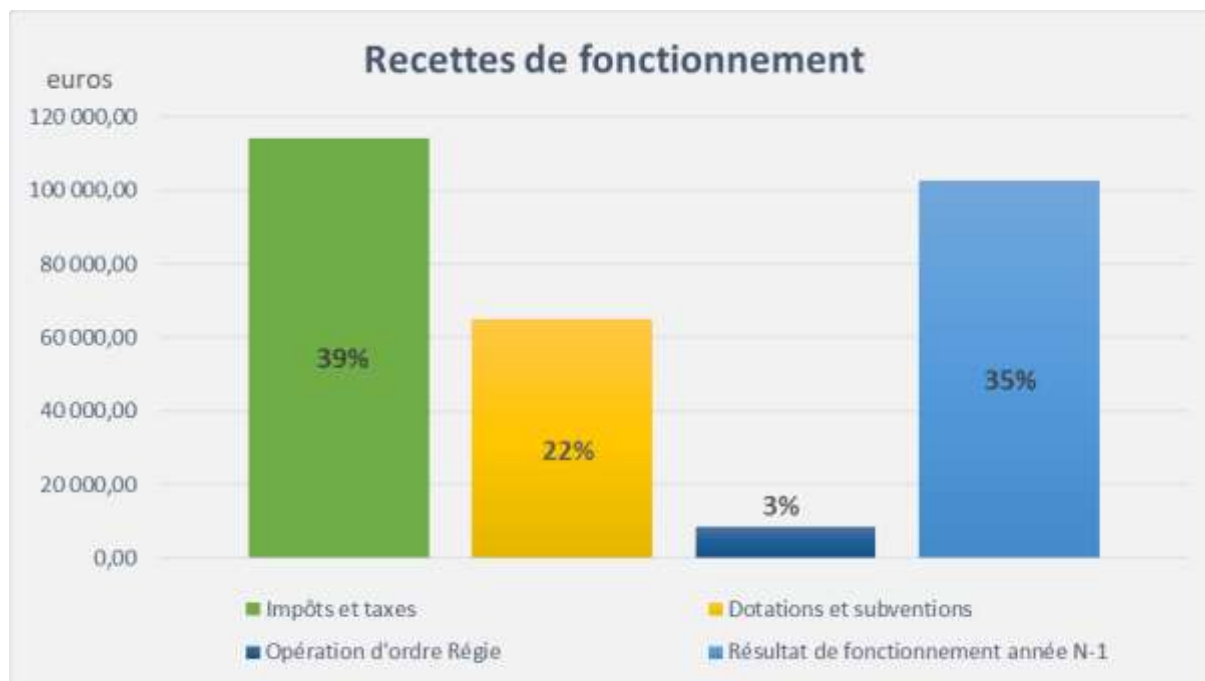
- Une section de fonctionnement : correspond à la **gestion courante** et régulière de la commune
- Une section d'investissement : présente les **programmes d'investissements** nouveaux et en cours. Cette section a vocation à modifier et enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chaque section doit être équilibrée.

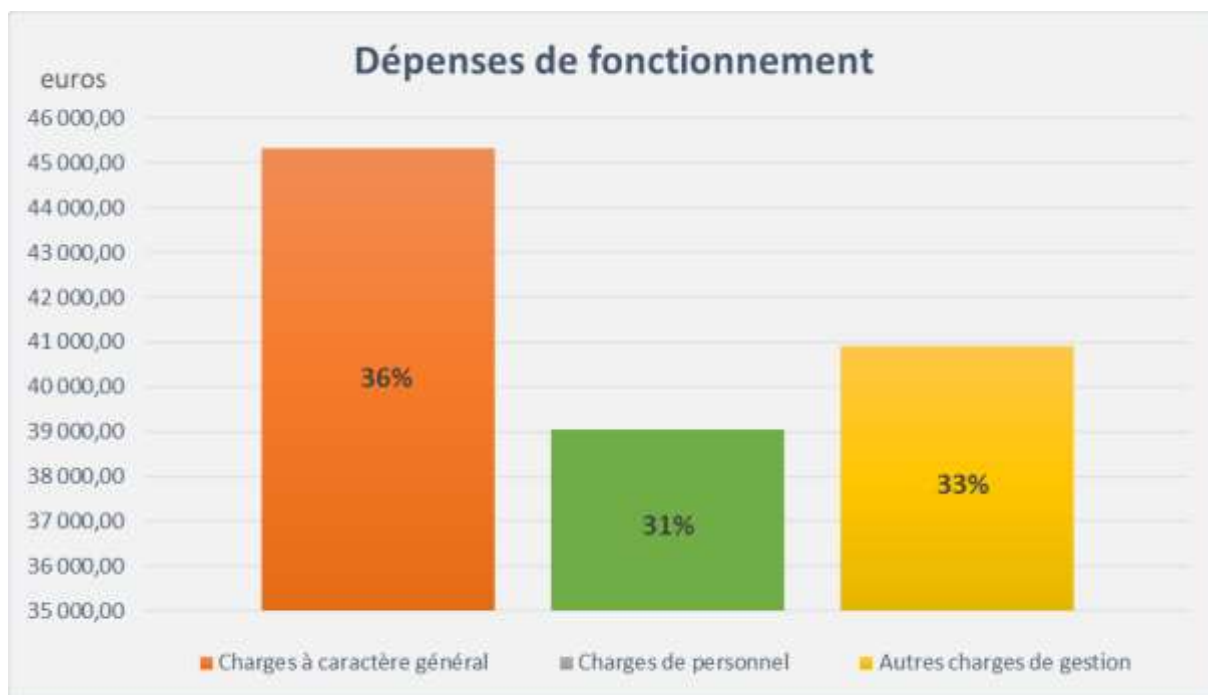
Le classement des opérations est effectué selon un plan comptable normalisé.

II/ Les chiffres de l'année 2023

A/ Budget de fonctionnement



BUDGET 2023



Résultat du budget de fonctionnement :

Recettes 2023	294 821.27 €
Dépenses 2023	125 840.15 €
Résultat 2023	168 981.12 €

dont 102608 € de report 2022

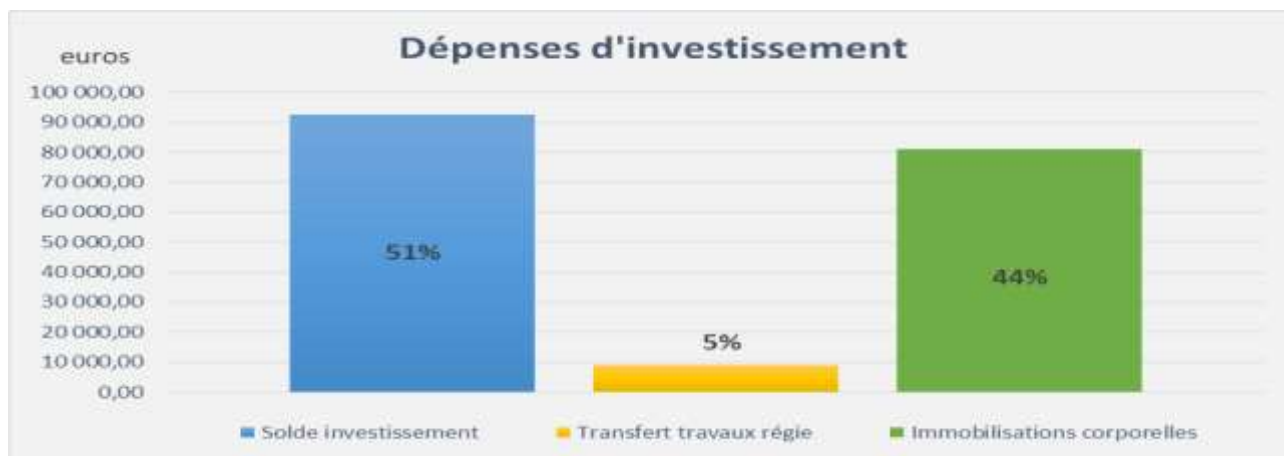
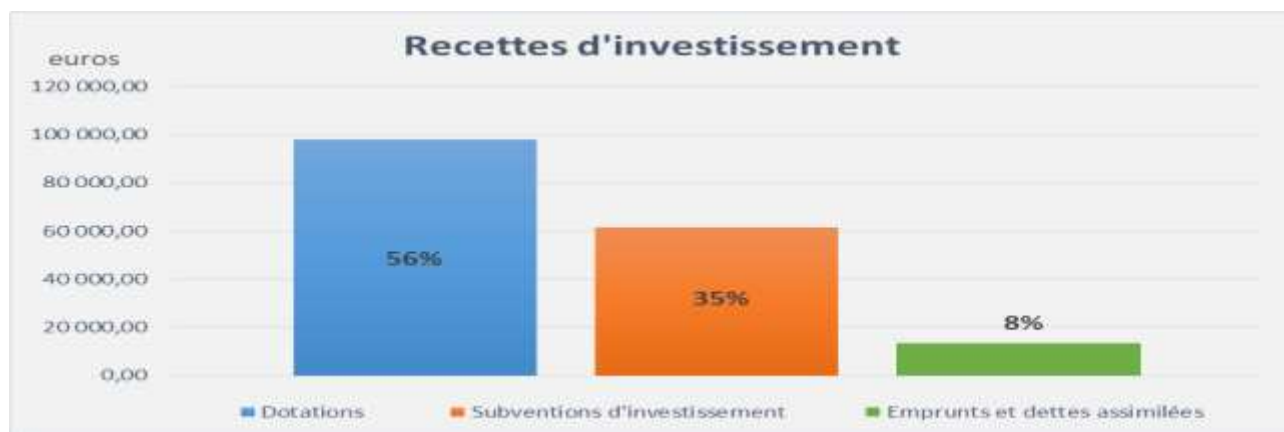
L'**excédent de fonctionnement** permet de compenser le déficit d'investissement de l'année N et de financer les investissements de l'année N +1.

Quelques définitions :

Recettes de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'année N-1	Excédent de l'année 2022
Impôts et taxes	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation) et fonds départementaux
Dotations et subventions	Dotations d'Etat et fonds départementaux
Autres produits de gestion	Revenus des immeubles (locations)
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	Charges de fonctionnement (eau, électricité, carburant...)
Charges de personnel	Charges du personnel titulaire et non titulaire
Autres charges de gestion	Indemnités des élus, participations au SIVOS et aux pompiers

BUDGET 2023

B/ Budget d'investissement



Résultat du budget d'investissement :

Recettes 2023	173 754.70 €
Dépenses 2023	182 574.89 €
Résultat 2023	-8 820.19 €






dont 92657.50 € de déficit année 2022

Le déficit est compensé par l'excédent de fonctionnement.



Quelques définitions :

Recettes d'investissement	
Dotations	Remboursement d'une partie de la TVA et une partie de l'excédent de fonctionnement qui est attribué aux recettes d'investissement
Subvention d'investissement	Subventions d'Etat, du département, du Grand Châtellerault et autres
Dépenses d'investissement	
Solde investissement	Déficit d'investissement de 2022
Emprunts et dettes assimilées	Emprunts bancaires
Immobilisations corporelles	Travaux d'investissement (voirie, bâtiments...)




TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Programme Bâtiments communaux			
<p>Rénovation intérieure de la salle polyvalente : Isolation des murs intérieurs, pose d'un faux plafond, réfection de l'électricité avec éclairage LED et pose d'une VMC double flux Peinture totale de la salle principale.</p>	46 683 €	<p>Fonds de concours CAGC : 5418 € L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 7989 € L'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local) : 7989 € Energie Vienne : 9725 €</p> 	15 562 €
Programme voirie			
<p>Réfection de la cour de la salle polyvalente : Mise en place d'un enrobé et béton désactivé, création d'espaces verts et détente. Emplacement parking avec places PMR Réhabilitation de la fosse des Eaux Usées pour en faire une réserve Eau de pluie de 10 000 litres.</p>	69 071 €	<p>Fonds de concours CAGC : 10 269 € L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 20 820 € L'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local) : 20 820 €</p>    	17 162 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Programme voirie : subvention du Conseil Départemental : 15 100 €			
<p>Route des Chézeaux : revêtement bicouche gravillonné sur un tronçon.</p> <p>Route du Gros Chillou et de Roceuse : revêtement bicouche gravillonné.</p> <p>Accès au terrain communal : revêtement bicouche gravillonné sur 250 mètres.</p>	14 962 €		4987 €
<p>Acquisition d'un terrain La commune vient d'acquérir un terrain longeant le chemin de la Sinellerie afin de créer un parking végétalisé.</p>	7000 €		1874 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Programme tourisme			
Valorisation des bords de Creuse : Réfection de l'entourage du terrain de boules. Création d'un entourage autour de la balançoire. Création d'un théâtre plein air (gradins végétalisés). Réouverture et sécurisation du marchepied rive gauche de Creuse (Port de Mairé jusqu'à la Petite Guerche).	69 071 €	L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 12 108 € L'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local) : 12108 € Région Aquitaine CEREMA (sentiers nature) : 26 674 €	18 180 €
			
Opérations Reste à réaliser sur 2024 (subventions obtenues, devis signés)	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Programme bâtiments communaux			
Eglise : Réfection du mur de la sacristie. Réfection du mur sous la chaire.	13 987 €	Conseil départemental (Activ'4) : 2914 € + Attente d'un supplément de subvention par le département	
Logement de la Petite Guerche : Création d'un gîte rural 3 étoiles de capacité 8 à 10 personnes.	112 404 €	Fonds de concours CAGC : 4851 € L'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 21 058 € L'Etat (Fonds vert) : 10 213 € Région Nouvelle Aquitaine : 19 606 € Energie Vienne : 23 408 €	33 268 €
			

COMMISSIONS VOIRIE & BÂTIMENTS

VOIRIE

Après avoir fait le tour des chantiers le 27 octobre 2023, les travaux de voirie n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Pour les travaux de la cour de la salle polyvalente, il reste à terminer l'habillage des murets et la pose de la signalisation, ces travaux seront réalisés en début l'année 2024.

Les projets 2024 se porteront sur la réfection de tronçons sur la route de la Malsassière (enrobé à chaud) et la reprise du bout de la route des Îles (partie non goudronnée) ; le type de revêtement n'a pas été encore défini.

La numérotation et l'adressage des habitants de la commune seront mis en place au plus tard le 1er juin 2024.

BÂTIMENTS

La revue des travaux 2023 a été réalisée le 27 octobre 2023.

Les travaux dans la salle polyvalente débutaient lors de notre commission mais une attention particulière sur le suivi des travaux devra être faite pour le respect du cahier des charges imposé par le pôle énergie de la CAGC.

Les travaux dans l'église et sur le mur de la sacristie sont reportés début 2024.

Concernant le Gîte rural de la Petite Guerche les travaux vont débuter en avril, la totalité des subventions demandées ont été accordées. Un cahier des charges a été établi par le pôle énergie de la CAGC et le Conseil Départemental afin que ce gîte réponde aux exigences environnementales et soit classé 3 étoiles.

Les projets 2024 s'orienteront sur un agrandissement de la mairie par la réhabilitation du logement accolé à celle-ci pour en faire une salle de réunion et des mariages, une salle des archives aux normes, des toilettes PMR et une salle avec sanitaires pour les employés communaux.

COMMISSION FINANCES

La commission finances s'est réunie le 10 novembre 2023 pour faire le point de la situation financière de l'année en cours et définir les orientations budgétaires pour 2024 et 2025.

La situation financière est stable par rapport à l'année 2022 avec une légère hausse en dépense de fonctionnement due à l'augmentation du point d'indice du personnel et l'augmentation de l'énergie. Il faudra être très vigilant sur les hausses des fluides et de l'énergie pour l'année à venir.

Une revue des travaux d'investissements en cours a été faite :

- La cour de la salle polyvalente est à 95% terminée, il reste les enduits du muret et le marquage des emplacements parking à terminer.
- La rénovation énergétique et l'électricité de la salle polyvalente se terminent, il nous reste quelques désordres à régler avec l'artisan concerné.
- Les travaux de voirie sur les voies communales des Chézeaux, du gros Chillou/Rocreuse ainsi que la descente du terrain communal sont terminés.
- La commune a fait l'acquisition d'un terrain à la Sinellerie pour en faire un parking végétalisé.

Les travaux qui vont se réaliser courant 2024 :

- Terminer et aménager le sentier-nature sur les bords de la Creuse, nous espérons une inauguration à l'été 2024.
- Commencer les travaux du gîte communal en avril, les artisans sont retenus.
- Mise en conformité de la protection incendie : installation de poteaux incendie et de bâches-réservoirs d'eau.

Concernant les orientations budgétaires 2024/2025, le montage des dossiers ci-dessous est en cours :

- Agrandir la mairie par une réhabilitation de l'ancien logement communal pour en faire une salle du conseil et des mariages, une salle archives aux normes, des toilettes pour handicapés et une salle avec sanitaires pour les employés communaux.
- Elaborer un Atlas de la Biodiversité communale en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine.
- Créer un verger communal en dessous de la station d'épuration.

Actions 2023

Fête du jeu 2023 :

Le 13 Mai 2023, la commune a accueilli la fête du jeu organisée par la MCL de la Roche Posay où près de 250 personnes se sont retrouvées.

Une réunion préalable a eu lieu avec la MCL et la commission Tourisme pour la mise au point de cette manifestation.

Des bénévoles (élus de la commune, habitants, membres de l'association MvM) ont apporté leur aide à la logistique de cette journée.

Cette manifestation s'est déroulée principalement dans la salle polyvalente et son parking.

Un petit rallye familial avec énigmes permettant de découvrir notre village et un peu de son histoire a enchanté petits et grands.

Ce fut un franc succès malgré une grosse averse dans l'après midi. La salle polyvalente a permis un repli rapide.



Concerts :

- Le 3 Juin 2023, la commune a organisé un concert sur le parvis de l'église avec le groupe Lois et les Clark, composé d'une chanteuse, accompagnée par un chanteur guitariste, un bassiste, un clavier. Ce fut une soirée musicale de qualité : répertoire de reprises pop, rock, soul...

L'auberge du Vieux Port avait pour l'occasion, ouvert ses portes lors de cette manifestation afin de se restaurer et se désaltérer.



COMMISSION TOURISME

- Concert solo à l'église : Le 19 Juin, le violoncelliste Pierre Le Bourgeois, résident du hameau de Montant, a présenté ses œuvres originales dans l'église de Mairé. Un public nombreux est venu l'applaudir.

Nous le remercions vivement pour cette belle prestation.

- Escales Musicales : La commission tourisme a travaillé lors de plusieurs réunions de manière à pouvoir organiser l'accueil des « Escales Musicales » le 12 Août 2023. (concert, scène, buvette, restauration, animation de l'après midi, emplacement pique nique, parking etc...).

Ce type de manifestation pilotée et financée par Le service Tourisme de la CAGC a été créé et inauguré cette année.

- Un après midi consacré aux jeux pour enfants et adultes, a été pris en charge par l'association Mieux Vivre à Mairé avec la participation des membres de l'association et divers bénévoles (élus, résidents). La quasi-totalité des jeux a été fabriquée durant l'été par un groupe d'enfants sous la responsabilité de deux adultes.

Des artisans et producteurs locaux ont proposé leurs produits. Le relais SEPIA (hébergement temporaire) de Descartes était présent, représenté par une de ses salariées, habitante de Mairé. Celle-ci avait organisé une tombola ayant pour but d'acheter un fauteuil roulant pour les résidentes dont quelques unes ont participé à cette collecte. Une belle initiative.

En soirée un groupe de musique celtique médiévale « Cantus Corvi » nous a proposé un concert, financé par la CAGC. Les gradins du terrain communal créés en 2022 et finalisés en 2023 ont donc été inaugurés lors de cette occasion. Une belle réussite avec la présence de plus de 300 personnes.

La restauration a été proposée par le Food Truck « le Grill de Raoul », qui a eu un franc succès. La buvette a été tenue par les membres des deux associations « Mieux Vivre à Mairé » et « Mairé Découvertes » ainsi que divers bénévoles.

Le service Tourisme du Grand Châtellerault était représenté par sa responsable Véronique BOIREL.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.



COMMISSION TOURISME



Sentier nature du bord de Creuse :

Comme vous en avez déjà été informés dans les diverses lettres trimestrielles, la sécurisation de l'emprise de servitude de marchepied afin d'y créer un sentier nature de promenade pédestre, a commencé cet automne et sera poursuivi début 2024.

Ce sentier devrait être opérationnel pour la fin du printemps.

Il sera exclusivement réservé aux piétons en petit nombre de manière à respecter la biodiversité du site.

Un inventaire de la flore et de la faune sera fait prochainement par un écologue et servira de base pour des panneaux pédagogiques.

Plus d'informations sur le sentier nature du bord de Creuse page 30.





Projets 2024

- Meublé de tourisme à La Petite Guerche

La maison communale de La Petite Guerche ayant été libérée par ses locataires, la municipalité envisage, au vu du manque d'hébergements sur la commune, d'y faire un gîte communal. Un audit et des devis ont été faits en 2023 validés en conseil municipal, afin d'engager les travaux nécessaires en 2024. Ce logement pourra accueillir 8 à 10 personnes.

- Sentier nature bord de Creuse

Poursuite de l'entretien, réalisation de divers travaux (mise en place de tourniquets à chaque entrée, sécurisation des passages difficiles etc...), réalisation et mise en place de panneaux d'information. (sécurité, consignes, connaissances sur la flore et la faune des bords de Creuse).

- Activités et évènements

La commune va postuler pour les divers évènements proposés par la CAGC dans le volet Tourisme :

Une candidature ne veut pas dire acceptation automatique. Aussi la commission se réunira au premier trimestre 2024 pour définir les priorités, puis prendre connaissance et acter les différents accords de la CAGC.

Les propositions de l'été châtelleraudais sont les suivantes :

- Rando croquis
- Bistrot guinguette
- Balade au coucher du soleil
- Escales musicales
- Eglises accueillantes

En marge de cette programmation de la CAGC bien d'autres idées ont été évoquées mais leur faisabilité reste encore à étudier. (Pièce de théâtre, randonnée nature à thème, rando topographique, concert etc...).

La prochaine réunion de la commission tourisme permettra de statuer sur les activités et manifestations réalisables pour 2024.

COMMISSION BIODIVERSITÉ

Actions 2023 :

Ont été réalisés cette année :

Le fleurissement du parking de la salle polyvalente, du pied du garde corps de la place de la Mairie, des entrées de bourg. La plantation de deux tilleuls sur le parking de la salle polyvalente. Les pieds de mur rue du port ont été enrichis. Un début de semis de pelouse à pousse lente, de manière à espacer les entretiens, a été fait au cimetière.

Réalisation de fauchage tardif sur le terrain communal en y créant un sentier pour le parcourir.

Des panneaux d'informations sur les différents lieux entretenus sont à la disposition des promeneurs.

Sortie Nature :

Le 30 Août dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe Creuse, une dizaine de personnes a pu participer gratuitement à la sortie organisée par l'association Vienne Nature sur la commune de Mairé, à la découverte de la richesse des plantes et animaux qu'offrent les zones humides. L'animateur par ses compétences a rendu ce moment partagé très instructif.



COMMISSION BIODIVERSITÉ

Retour sur le label « Villes et Villages Fleuris » :

Le jury du concours s'est déplacé à Mairé le 7 juin 2023 (Voir le rapport de visite reçu ci-dessous).

Il a apprécié les progrès de la commune en ce qui concerne deux points essentiels :

- L'abandon de certaines jardinières de fleurs horticoles, au profit de plantations de pleine terre, demandant moins d'arrosage car les plantes de pleine terre résistent mieux à la sécheresse. Ceci permettra aux employés communaux de consacrer le temps ainsi gagné à une autre activité.
- Le projet global de végétalisation du cimetière.

La remise des récompenses s'est déroulée le lundi 4 décembre 2023 à Dissay. Le Maire et deux membres de la commission biodiversité étaient présents à cet événement. La commune a progressé d'une place en obtenant cette année le deuxième prix départemental. Elle se voit offrir 3 plantes et la somme de 520€ par le département.



Ci-dessous le rapport de visite du CAUE :



RAPPORT DE VISITE 2023

1 – LA VISITE DU JURY

Points positifs : Présence du Binôme élu/technicien, bon accueil. Circuit dans le bourg pertinent. Belle présentation (diaporama).

Points à améliorer : Lors des prochaines visites, le jury souhaite avoir un aperçu des hameaux.

2 – LE PROJET MUNICIPAL

Points positifs : Équipe municipale motivée, à l'écoute des conseils, projets raisonnés dans le temps.

Points à améliorer : Commune à fort potentiel mais qui doit développer sa stratégie de végétalisation dans le centre bourg pour progresser dans le label.

COMMISSION BIODIVERSITÉ

3- ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

Points positifs : Panneautage dans le cimetière et informations dans le bulletin municipal.

Points à améliorer : Inciter et sensibiliser les habitants à végétaliser leurs pieds de murs.

4 – PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT



Points positifs : Nette amélioration dans les massifs, un fleurissement en vivaces qui s'est étoffé. A poursuivre.

Points à améliorer : Supprimer les quelques jardinières restantes ainsi que les pots à l'entrée de la commune. Le fleurissement en pleine terre aura beaucoup plus d'impact.

Semer, planter les pieds d'arbres sur la place devant la salle de fêtes.

5 – GESTION ENVIRONNEMENTALE

Points positifs : Récupération de l'eau de pluie : cuve de 10000L.
Gestion en fauche tardive sur les grands espaces.
Protection du patrimoine végétal (orchidées).
Broyage des végétaux réalisé par le SIMER pour le compostage.



6 – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Points positifs : Création d'un sentier en bord de Creuse avec l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels.
Centre bourg agréable et bien mis en valeur.



7 – ANALYSE PAR ESPACE

Points positifs : Projet de végétaliser le cimetière entre 2023 et 2025.

Points à améliorer : Supprimer les jardinières devant la Mairie.

COMMISSION BIODIVERSITÉ

Conclusion :

Bon accueil, élus motivés, commune qui a exprimé sa volonté de progresser dans le temps et qui est à l'écoute du jury. Nous aurons plaisir à vous accompagner dans vos projets.

Le jury vous encourage à poursuivre vos efforts.

Projet 2024 :

Projet d'un verger sur le terrain communal :

La constitution d'un verger communal a déjà commencé par la bordure le long du chemin bord de Creuse. (Petits fruits)

Un plan d'implantation a été fait. Ce verger sera constitué de deux parcelles : une constituée de fruitiers d'espèces locales et l'autre de type méditerranéen en vue de s'adapter au changement climatique avec une résistance à la sécheresse.

(Espèces déjà implantées dans nos régions maintenant : Figurier, grenadier, néflier, olivier, etc....)

Poursuite du fleurissement du cimetière :

Cette végétalisation sera une priorité cette année. Un deuxième engazonnement avec de la pelouse à pousse lente et un fleurissement inter tombes seront réalisés. (Plantes grasses et fleuries ne demandant que très peu d'entretien). De même les pieds de murs seront enrichis de plantations fleuries.

L'entretien du cimetière sera réalisé sans produits phytosanitaires. Seuls des moyens manuels, mécaniques, et thermiques seront utilisés afin de respecter la loi et surtout notre environnement.



Sortie orchidée



Observation détaillée d'une orchidée

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 18 personnes de communes alentour ainsi qu'une personne de Rouen, 3 de la région parisienne, pour cette balade ensoleillée sur les chemins de Mairé.

La date nous a été cette année très favorable, les orchidées étant en pleine floraison, bien présentes en nombre et surtout en diversité, contrairement à l'année passée où elles étaient déjà fanées prématurément.

Noël CLERC notre amateur passionné, a donné tout au long du parcours, des informations sur la manière de reconnaître les espèces ainsi que sur la constitution de l'inflorescence.

Chaque participant en possession d'une documentation à l'appui, a été sensibilisé à la protection de ces espèces.

Lors de cette sortie, des personnes ont emporté des souvenirs avec des photographies de ces orchidées sauvages.

Nous avons pu observer les 16 espèces suivantes :

Orchis pourpre, orchis brûlé, ophrys araignée et petite araignée, orchis singe, néottie nid d'oiseau, homme pendu, listère ovale, céphalantère à longues feuilles, orchis militaire, ophrys mouche, limodore à feuilles avortées (pas encore en fleur), orchis mâle, orchis verdâtre, Orchis bouc (pas encore fleuri).

Nous avons même fait une nouvelle rencontre sur la commune de Mairé :

«l'Orchis Bouffon »



Fête du Jeu

Le 13 Mai la commune de Mairé a accueilli La Fête du jeu organisée par la MJC de La Roche Posay.

Des membres de l'association ont participé à l'évènement pour y apporter leur aide (sécurité routière pendant le rallye, distribution du goûter,...).



Découverte des chauves-souris de Mairé



Le 22 juillet en soirée, une animation ayant pour thème les chauves-souris a rassemblé une trentaine de personnes.

Un animateur de l'association Vienne Nature a encadré cette sortie nocturne.

Cette soirée a débuté par une présentation en salle sous forme de Quiz interactif. Ceci a permis de connaître, de mieux comprendre le mode de vie de ces mammifères appelés chiroptères et également d'effacer tous les préjugés que nous avons sur ces animaux très utiles pour notre environnement.

Un jeu amusant a été mis en place pour expliquer et comprendre leur manière de se déplacer.

Nous avons même pu les entendre grâce à des détecteurs d'ultrasons.

Un article plus détaillé sur la vie de ces chiroptères se trouve dans le dernier bulletin de l'association.

Escales musicales

Lors de la manifestation « Escales Musicales » le 12 Août sur laquelle la commune s'était positionnée auprès du service Tourisme de la CAGC, l'association a pris en charge l'après midi jeux précédant le concert. Pour ce faire presque tous les jeux ont été fabriqués au mois de juillet par un groupe d'enfants en vacances à Mairé en utilisant des matériaux de récupération.

Des bénévoles, dont des élus, se sont joints aux membres de l'association pour superviser chaque aire de jeu. Nous les en remercions.

L'association a tenu également la buvette durant la soirée, conjointement avec l'association « Mairé Découvertes ».

Mikado géant



chamboule tout



Pêche à la ligne



Concert « Locos Locaux »

L'association a organisé le concert du 2 Septembre avec un groupe local d'Indre et Loire, « Locos Locaux ». Pour cette occasion nous avons mis en chauffe le four communal pour y cuire des pizzas. Celles-ci ont été confectionnées et cuites par les membres de l'association. La pâte à la farine biologique a été confectionnée par le boulanger de La Guerche.

Un remerciement en particulier à Jacky COMTE pour la cuisson des pizzas toute la soirée et à Stéphane MERGAULT pour tout le temps passé à la confection des garnitures.

La buvette a été tenue par des membres de MvM ainsi que des bénévoles désirant aider.



Bulletins

Trois bulletins ont été édités en 2023.

Quelques exemples de thèmes abordés cette année :

- Le carnet de route de Georges DUVERT
- Le Poitou et ses légendes
- les mots du passé
- Les couleuvres en Poitou
- Quelques insectes de Mairé
- Les rites dans la construction rurale
- Une plante magique : le plantain
- Fruits de saison : les variétés de prunes sur le territoire de Mairé
- Un animal utile : la chauve-souris

Ainsi que diverses recettes de saison avec leur historique.

Si vous avez des idées de nouvelles manifestations ou activités que vous aimeriez voir se développer sur la commune, n'hésitez pas à venir nous rejoindre ou nous faire part, lors de l'Assemblée Générale, de projets qui vous tiendraient à cœur. Nous étudierons la faisabilité de toute proposition.

ASSOCIATION MAIRÉ DÉCOUVERTES

* L'association en 2023 s'est impliquée dans l'organisation et la logistique du concert « Les Escales Musicales »

* Le circuit VTT de Mairé, commencé en 2022 par des membres de Mairé Découvertes est finalisé en 2023 par la commune et un bénévole vététiste Nicolas POUANT.

Vous trouverez ce circuit sur un panneau au rond-point de St Hubert et sur les sites internet de la commune et de Mairé Découvertes.

Après le circuit communal VTT créé par Mairé Découvertes les années précédentes, un nouveau circuit VTT plus étendu a été créé par l'association avec l'aide de vététistes bénévoles, parcourant également les chemins de Mairé, une partie de ceux de Leugny ainsi que la forêt de La Guerche.

En vue de la labellisation de ce dernier par le service Tourisme de la CAGC, aux termes d'un échange croisé entre OYRE et MAIRE, chaque partie a testé, évalué, et validé le circuit du village voisin. Il sera bientôt visible sur le site du Tourisme du Grand Châtellerault. Le balisage réglementaire sera effectué dans le courant de l'année 2024.

Ce circuit avec un fort dénivelé est réservé pour un public averti.

Tracé et informations sur le circuit : Les points rouges représentent des sites remarquables.



COMITÉ DES FÊTES

TELETHON 2023

Comme chaque année, le comité des fêtes a accueilli le défilé de tracteurs et de mobylettes emmené par la Guerchoise en Folie, pour une pause apéritive bien méritée ainsi que pour collecter des dons..



Bénéfices reversés au Téléthon :

- dons AFM dans l'urne : 451 €
- Recettes tombola/bar/repas : 1356 €

Soit un total de 1807 € pour l'AFM Téléthon .



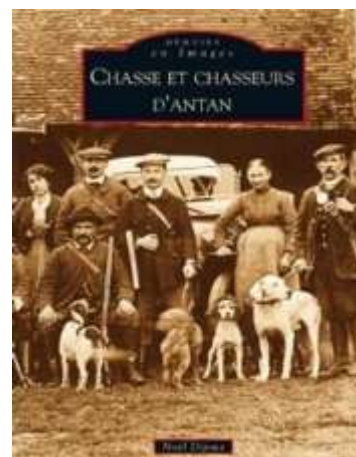
L'ACCA de MAIRE

vous souhaite

une bonne et heureuse année 2024

et vous propose un peu d'histoire...

... à propos de la chasse



A l'origine, la chasse est une source de nourriture carnée mais aussi de ressources diverses telles que la peau, la fourrure, la corne, les bois, l'os, les tendons, les dents, etc. Dans les régions arctiques, pour les Inuits, c'était jusqu'à il y a quelques décennies la seule source de nourriture hormis la pêche.

Au Moyen Âge la chasse se transforme peu à peu en simple activité de loisir, souvent réservée aux classes dominantes, la noblesse, puis les notables en Europe, avant de se démocratiser, après la Révolution en France.

Toutefois, la chasse reste très prisée dans les classes dominantes, y compris la noblesse, où on la considère souvent comme un signe distinctif.

Avec la Révolution française, la chasse s'est popularisée en Europe. Les paysans se mettent dès lors à chasser le gibier dans les réserves royales et tuer en masse les lapins des garennes (réserves destinées à la reproduction des lièvres) qui font de gros dégâts aux potagers. Une loi est rapidement mise en place pour limiter cette chasse dès 1790 : seuls les propriétaires ont droit de chasse (le fusil est ainsi dans la main de personnes solvables pouvant payer des amendes en cas de délit de chasse).

En réalité, ce qui a été aboli à la suite de la nuit du 4 août 1789, c'est le droit de chasse exclusif. Même si le droit de chasse continue à être considéré comme un attribut du droit de propriété, le principe de la liberté de chasser se substitue au droit exclusif. C'est ce qui explique qu'en 1844, le Parlement adoptera une solution de compromis qui permet à **tous de chasser avec l'accord tacite du propriétaire**.

Le gibier est alors considéré comme objet de cueillette et nul ne songe, à l'époque, à en gérer les effectifs, ni à en protéger les biotopes.

Des institutions spécialisées sont créées (Conseil supérieur de la chasse, Fédération de chasseurs) en 1941. L'ancienne administration des Eaux et Forêts institue en 1956 un plan de tir contractuel dans certains départements.

La structuration des territoires se profile à travers la loi du 10 juillet 1964, dite "loi Verdeille" relative à la création des **Associations Communales et intercommunales de Chasse Agréées**. L'instauration d'un dispositif administratif d'indemnisation des dégâts de grand gibier est mis en place en 1969, par le ministère de l'Environnement.

Le chasseur devient un gestionnaire de la nature, un protecteur de la faune et de son milieu naturel et un acteur de la régulation des espèces.

« Amis randonneurs et chasseurs partageons la nature en bonne intelligence »

Les chasseurs de Mairé

ACTUALITÉS COMMUNALES



Remise du diplôme des 20 ans de porte-drapeau

La cérémonie du 8 Mai 2023 a été l'occasion de remercier monsieur André Rousseau pour son engagement et sa fidélité depuis 20 ans comme porte-drapeau lors des cérémonies commémoratives, en lui remettant le diplôme correspondant.

Visite du sénateur Bruno BELIN et de la vice-présidente départementale Pascale MOREAU

Le sénateur a réaffirmé son attachement aux petites communes. Différents sujets ont été abordés, notamment l'arrivée de la fibre dans nos campagnes, la route départementale n°5 qui est en très mauvais état et la téléphonie qui n'est pas toujours performante malgré la multiplication des pylônes.



Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, le maire Thierry TRIPHOSE a déposé une gerbe devant le monument aux morts, pour commémorer le souvenir des anciens combattants.

La téléphonie mobile

A la demande des habitants de La Petite Guerche, de Montant et du Moulin au Roy qui étaient très peu couverts par le réseau et donc avaient de grandes difficultés dans leurs communications mobiles et internet, Monsieur le maire a demandé au service numérique du Département de voir comment régler ce problème. Pour cela il lui aura fallu beaucoup de démarches, de réunions et de coups de téléphone avant d'aboutir à une solution. Cela a porté ses fruits.

L'historique

Les réseaux de téléphonie mobile ont été déployés par les opérateurs sur un marché dérégulé et de manière non concertée. On trouve leur présence massive autour des axes de communication structurants (routiers, ferroviaires) et dans certaines zones à densité de population importante. En dehors de ces zones, les communes sont distantes des points de présence et ne peuvent bénéficier d'un niveau de service suffisant ou parfois ne disposer que d'un seul opérateur.

Les services du Département ont réalisé une étude de couverture en comparant les données théoriques à des relevés de terrain. Ceci a permis de remonter une liste d'une trentaine de zones géographiques dans la Vienne qui a été transmise au Président de l'ARCEP en 2015. Les premiers textes circulant, laissaient penser que seules 800 communes seraient traitées en France dans ce programme et que l'essentiel du coût serait à charge des collectivités.

De par sa situation située en dehors d'une zone urbaine, artisanale, industrielle ou axe de circulation, notre commune ne dispose donc pas d'un réseau de téléphonie mobile très développé dans certaines zones.

A la demande du département de la VIENNE, un relevé de couverture sur la commune de Mairé a été effectué afin de déterminer les zones blanches.

Il est apparu que depuis la pose des pylônes dans les secteurs de Lésigny/Creuse et de Barrou avec différents opérateurs, la téléphonie dans le bourg a été nettement améliorée. En revanche sur les secteurs de la Petite Guerche et la vallée de Montant, une zone blanche persiste du fait de l'éloignement des pylônes et du relief du terrain.

L'action

Fort de ce constat, la commune a envoyé un courrier le 25 novembre 2021 à la délégation régionale d'Orange, et le 11 janvier 2022 au service numérique du département de la Vienne qui est le maître d'œuvre pour le développement de la téléphonie au niveau départemental.

Le maire et la première adjointe ont été reçus par le Président du département et les responsables du service numérique départemental.

Après cet échange fructueux, le service numérique départemental a promis une prise en compte de cette zone blanche au niveau national.

Le futur

En début d'année 2023, la commune a été contactée par TDF pour nous signifier que celle-ci était retenue comme zone prioritaire pour la pose d'un pylône sur le secteur de la vallée de Montant, afin d'assurer une couverture dans un rayon de 3 km.

Nous nous sommes rencontrés avec le responsable de TDF du centre ouest et une responsable de chez ORANGE afin de cibler le secteur le plus approprié pour la pose d'un pylône.

Cette démarche a permis de déterminer que le point le plus efficace se situait dans le secteur du plateau des Mesmains.



ACTUALITÉS COMMUNALES

TDF a alors entrepris des démarches afin de trouver un potentiel vendeur d'une parcelle.
Un accord a été trouvé avec un propriétaire qui a permis l'acquisition d'une parcelle par TDF.
La procédure d'implantation d'un pylône est en cours, la pose devrait avoir lieu dans le premier trimestre 2024 et la mise en service fin 2024.
Seules des antennes 4G ORANGE seront implantées dans un premier temps.
Cette implantation assurera une couverture dans un rayon de 3km suivant le relief et les obstacles.
L'antenne 4G permettra d'améliorer considérablement votre débit Internet via une box Orange en attendant l'arrivée de la fibre.



Carte d'implantation du pylône

Photomontage du pylône après construction



Vue aérienne du site d'implantation

Le marchepied « un Sentier Nature »



Dans le cadre de la valorisation de notre commune et du territoire du Grand Châtelleraut, celle-ci, forte de sa situation entre forêt et rivière, (trame verte, trame bleue) s'est engagée à pérenniser et améliorer son cadre de vie.

Pour ce faire, la commune a contacté la direction de la D.D.T. (Direction départemental des Territoire de la Vienne service eaux et biodiversité), ainsi que le S.Y.A.G.C (Syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse) afin de s'entendre et formaliser les moyens d'entretien du marchepied, du port de Mairé à la cale de La Petite Guerche.

Après de nombreuses démarches effectuées par Monsieur le Maire auprès de la D.D.T pour la faisabilité et les textes juridiques associés, une convention a été établie entre la commune et la D.D.T.

Dans ce contexte d'amélioration du cadre de vie de notre village, en liaison avec ce « Sentier Nature », le terrain communal du bord de Creuse a été enrichi par la plantation d'arbres et la construction d'un théâtre de plein air végétalisé.



ACTUALITÉS COMMUNALES

En parallèle un dossier a été déposé auprès de l'organisme public CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) qui a pour mission au niveau des territoires, le développement durable, la gestion des ressources et le cadre de vie, afin d'avoir l'appui d'expertises techniques et des subventions en regard.

Les principales étapes du projet :

- Présentation au conseil municipal => accord de principe sur l'investissement.
- Repérages du travail à réaliser avec le chantier d'insertion « Audacie ».
- Communication aux habitants via un compte rendu réunion du conseil municipal, une lettre d'information trimestrielle et le bulletin municipal.
- Lettres à la DDT : justification de l'intérêt général, et présentation des objectifs et des moyens.
Création d'un circuit pédagogique sur la biodiversité lié à la trame bleue et sensibilisation sur la protection des ressources en eau, en demandant de prendre au niveau de la commune l'entretien et la sécurisation du marchepied (nombreux échanges).
- Présentation au CEN (Conservatoire d'Espace Naturel région Aquitaine) et au SYAGC.
- Co-signatures de la convention janvier 2023.
- Montage des dossiers de subventions « Sentier nature » CEREMA mars 2023.
- Envoi d'une lettre d'information aux propriétaires riverains (suite à signature convention) expliquant les moyens, les attendus et les conséquences de la sécurisation du marchepied.
- Démarrage travaux (encore en cours) en juin 2023. Fin des travaux prévue à l'été 2024.
- Un bureau d'étude d'écologues a réalisé un cahier des charges du domaine et des points qui seront étudiés pour les recommandations d'utilisation et leurs déclinaisons, printemps 2024. Cet audit/recensement biodiversité faisant partie intégrante du dossier attendu par CEREMA.
- Seront réalisés et mis à l'entrée et à la sortie : Des panneaux d'information sur la protection de la flore et de la faune ainsi que les bons usages et interdits, et précautions d'emploi du marchepied.

Au vu des éléments fournis par le CEN ainsi que l'audit/recensement biodiversité et protection, un projet d'un atlas de la biodiversité de Mairé est envisagé : ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).



École de Lésigny

Cette année à l'école des Quatre Vents, les effectifs sont à la hausse ! Nous comptons en effet 41 élèves répartis en deux classes, une avec 20 élèves de CE1-CE2 et une autre avec 21 élèves de CM1-CM2.

Après un voyage dans l'espace et dans le temps ces deux dernières années, les élèves partent à la conquête du développement durable grâce à divers modes de communication. En effet, les élèves poursuivent leurs actions écologiques avec le recyclage des cartouches d'encre vides et des piles usagées. Ils continuent leur travail sur le tri en classe et à la cantine. Ils ont également travaillé en septembre sur les énergies en lien avec SOREGIES.

Mais ces différentes actions ne sont que quelques exemples parmi tout le travail et les découvertes qui vont être effectués cette année (semaine du goût, semaine de la mobilité, harcèlement, égalité filles/garçons, plantations...).

Afin de valoriser ce travail mais également pour multiplier les supports de productions d'écrits et orales, les élèves vont fabriquer un journal papier périodique. Ils vont également s'initier au « journal télévisé » ainsi qu'à la langue des signes.

Une année pleine d'éducation au développement durable et de techniques de communication pour l'épanouissement des élèves et de leurs maitresses.



Les élèves et les familles mobilisés pour la semaine de la mobilité et le défi « 100 trajets à vélo » !

Petit-déjeuner en pyjama pour la semaine du goût.



Pas touche, vos cartouches font mouche !

Cette année encore, nous récoltons les cartouches d'encre pour gagner de l'argent pour l'école et pour les recycler.



Ramène ta pile !

Nous recyclons aussi les piles usagées en lien avec Electriciens sans frontière.



L'an dernier, nous avons envoyé 53kg de piles, allons-nous réussir à dépasser les 60kg cette année ? C'est à nous de jouer recycler !

Johan, Eléonore et Emma



CERTIFICAT ECO-CITOYEN

SCRELEC FÉLICITE VOTRE ÉTABLISSEMENT : ÉCOLE LES QUATRE VENTS - LESIGNY (88170)

POUR SA PARTICIPATION AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PILES SOLIDAIRES

Fait à Paris le 01-08-2023

VOUS AVEZ COLLECTÉ : 53 KILOS DE PILES

HERVÉ GOURET
Président de Electriciens Sans Frontières



botribox

SCRELEC
Ministère de l'Éducation Nationale
Direction de l'Évaluation et de la Prospective
EMMANUEL TOUSSAINT DAUVERGNE
Directeur National des Services

École de Barrou

Cette année Mme Gangneux est la maîtresse des PS et des MS ainsi que la directrice, Mme Courtin la remplace tous les lundis. Mme Durand assure la classe des GS et des CP.

L'école accueille 51 élèves, 25 en PS-MS et 26 en GS-CP. La classe de Mme Gangneux travaille toute l'année sur le thème du loup, une mascotte voyage dans les familles tous les week-ends. Les élèves ont également débuté une correspondance avec une autre école de PS-MS située à Manthelan. Nous projetons de nous rencontrer en fin d'année scolaire pour organiser des Olympiades. Toute l'école ira au cinéma de Descartes au mois de décembre et profite de sorties à la bibliothèque de Barrou. Le thème de la classe de Mme Durand est « Voyage autour du monde ». A chaque période, nous étudions un continent et chaque semaine, nous étudions un pays du continent étudié. Une correspondance est également mise en place avec une école à Loches.

Association de Parents d'Élève des deux Rives

Amélie Anguille succède à Guillaume Huret pour la présidence de l'Association des Parents d'Elèves.

L'année 2022-2023 a été un succès. Grâce aux différentes actions menées, ce sont 5951€ qui ont pu être reversés aux écoles de Lésigny et Barrou.

Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce beau résultat; équipe enseignante, parents, bénévoles, avec une mention spéciale pour M. Lion, Maire de Barrou qui nous a, de multiples façons, témoigné son soutien. L'APE souhaite poursuivre sur cette lancée pour continuer d'épauler les projets éducatifs, les sorties scolaires, l'achat de matériel... et créer du lien entre les parents et les enfants des deux écoles.

Association de Parents d'Élève des deux Rives

Avec ces objectifs, différents événements seront mis en place en 2023-2024. Des ventes de chocolats et saucissons seront réparties sur l'année, nous participerons au marché de Noël de Lésigny le 22 Décembre avec la vente de décorations, crêpes, gâteaux et friandises.

Un loto des écoles le 9 Mars et une après-midi jeux sont au programme, ainsi qu'une participation au carnaval en collaboration avec le comité de jumelage de Lésigny le 16 Mars, incluant un goûter gratuit pour les enfants et une vente de gâteaux et boissons pour les adultes.

Nous serons aussi présents aux olympiades organisées par l'école de Lésigny le 26 mai, et la traditionnelle kermesse se tiendra le 30 juin avec notamment une grande tombola.

Dans un contexte actuel un peu morose gardons à l'esprit que les enfants sont notre avenir. S'engager ensemble dans ces projets qui peuvent paraître « triviaux » c'est leur montrer l'exemple d'un monde solidaire, leur faire aimer l'école pour leur donner envie d'aller plus loin et leur donner confiance en leur montrant qu'ils comptent ! Renforçons les liens communautaires et créons leurs de beaux souvenirs d'enfance. Chaque contribution a son importance pour la réussite de nos actions.

N'hésitez pas à suivre notre page Facebook pour être tenus au courant de nos ventes et événements, chacun peut y participer, même sans enfants scolarisés.

Merci pour votre soutien.

<https://www.facebook.com/apedesdeuxrives>

Le bureau de l'APE

mail : apedes2rives@gmail.com



*Restons
en contact !*



Le mot du Président

La rentrée 2023-2024 s'est faite avec la même équipe d'enseignante à Lésigny et deux nouvelles maitresses à Barrou. Une nouvelle cantinière, Delphine CHABOT est venue remplacer Mme BOUTIN Giovana.

Nos deux cantinières servent en moyenne 70 repas par jour sur les deux sites. Les repas sont préparés et livrés par le restaurateur L'Ere du Temps de Lésigny.

Les effectifs de la rentrée 2023 étaient de 90 enfants, pour 2024 on passerait environ à 101 enfants (Mme HAY la directrice de Lésigny a fait une demande auprès de l'académie pour une éventuelle ouverture de classe, on aura une réponse courant du premier trimestre).

L'année 2024 sera compliquée avec l'augmentation de la masse salariale et de l'achat de matériel pour l'éventuelle ouverture de classe. Le SIVOS sera obligé de faire des choix budgétaires rigoureux pour assurer son bon fonctionnement.

Début octobre nous avons organisé une réunion à la salle des fêtes de Lésigny pour expliquer le fonctionnement et les difficultés que pouvait rencontrer le SIVOS, malheureusement très peu de familles étaient présentes. Quel dommage !!

Nous remercions les maitresses ainsi que tout le personnel du SIVOS pour le travail accompli pendant cette année et nous souhaitons une année 2024 très prospère au nouveau bureau de l'APE.

Le président,
HIDALGO Franck

L'ADMR



L'ADMR est le premier réseau français de service à la personne et répond aux attentes de l'ensemble de la population, favorise la création de lien social, participe à l'animation de la vie locale et contribue à la création d'emplois qualifiés et durables.

Son action s'appuie sur un socle commun de valeurs telles que : la proximité, la solidarité, l'universalité, le respect et la réciprocité.

Les services proposés sont divers : services et soins aux seniors, entretien de la maison et du linge, enfance et parentalité, accompagnement du handicap, transport accompagné, télé assistance...

Actuellement, 22 salariées en CDI et 1 assistante de gestion médico-sociale œuvrent sur les communes de Pleumartin, Chénevelles, Leigné-les-Bois, Coussay-les-Bois, Lésigny, Mairé et La Puye .

L'association recrute des intervenantes diplômées, de préférence dans le service à la personne, et propose tout au long de l'année des formations diverses. Ce sont des professionnelles engagées et sensibilisées qui évoluent vers un rôle plus social garantissant le bien-être des bénéficiaires.

Courant 2023, l'ADMR de Pleumartin maintient son activité par rapport à l'année précédente. En 2022, l'ADMR a aidé 143 usagers avec environ 17723h.



De nouveaux services ont été développés tels que l'aide aux devoirs, la garde d'enfant, les entretiens de gîtes ainsi que le lien social.

Le lien social est un enjeu primordial pour la santé des personnes fragilisées quel que soit leur âge : visite de courtoisie, sorties (promenade, accompagnement aux courses, sortie culturelle), jeux de société, lecture, participation à des ateliers...



L'association de Pleumartin est gérée par des bénévoles et des administrateurs : pour Mairé, la référente est Mireille Forest.

C'est un atout important qui permet d'apporter des services de proximité à la population et de permettre aux plus vulnérables de demeurer le plus longtemps possible en autonomie à domicile : le bénévolat est une des valeurs clés de l'ADMR.

Pour la commune de Mairé, l'association vient en aide à 4 bénéficiaires.

Les bénévoles effectuent essentiellement les visites aux clients, la mise à jour et la tenue des dossiers, l'aide aux travaux administratifs et participent aux différentes réunions de l'association et de la fédération.

De même, elles organisent des animations locales tels qu'un loto annuel et la foire des vendanges.

Alors pour renforcer nos équipes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Maison des services ADMR 6 avenue Jourde 86450 PLEUMARTIN

Tél. : 05 49 23 33 26 – mail : info.assopleumartin.fede86@admr.org

CROQUE LA VIE

L'épicerie solidaire, Croque la Vie, a été créée en 2009.

Pas de salariés, mais une vingtaine de bénévoles motivés qui ouvrent les portes de l'épicerie 2 fois par mois, les deuxième et quatrième vendredi après-midi et samedi matin.

120 familles bénéficient de ses services, beaucoup de familles monoparentales mais aussi des personnes âgées ayant de faibles retraites.

Les bénéficiaires participent financièrement à leurs achats alimentaires.

Une friperie est ouverte les jours d'ouverture de l'épicerie et permet aux familles de trouver des vêtements de seconde main à prix réduits.

Croque la Vie est aussi un lieu d'accueil et d'échanges entre bénéficiaires et bénévoles.



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



VOS SERVICES ET PERMANENCES À

Pleumartin

Adresse : 32 avenue des Acacias - 86450 PLEUMARTIN
Contact : 05 49 23 70 88 – pleumartin@france-services.gouv.fr

Horaires :

Lundi : 9h-12h15
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h-12h15
Jeudi : 9h-12h15 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h15 / 13h30-16h30

Permanences

Conseillers numériques : lundi de 9h30 à 12h et jeudi de 13h30 à 16h15 – sur rdv au 05 49 23 64 33

Plateforme territoriale de rénovation énergétique de Grand Châtellerault, Espace France Rénov : 3^e mardi du mois de 14h à 16h30 – sur rdv au 05 49 93 00 05

Point conseil budget (UDAF 86) : 4^e mardi du mois de 13h30 à 16h30 – sur rdv au 05 49 60 50 84 ou 06 99 52 88 03

A SA VIE microcrédit personnel : mercredi de 9h à 12h – sur rdv au 06 78 89 15 30

Assistants sociaux de secteur : jeudi de 9h à 12h15 – sur rdv au 05 49 21 38 51

Protection maternelle et infantile : 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h à 12h15 ; avec médecin et/ou infirmière – sur rdv au 05 49 21 38 51

Action Emploi : 3^e jeudi du mois de 13h30 à 17h30 – sur rdv au 05 49 85 68 76

Mission locale nord Vienne : vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 – sur rdv au 05 49 20 04 20

PARTISSE PERMANENTES

Plus d'informations dans votre France services
ou sur france-services.gouv.fr

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



Agence nationale
des titres sécurisés



LE SYAGC

CAMPAGNE D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE

Depuis 2011, le SYAGC réalise des travaux d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe afin de contenir le développement de cette espèce végétale invasive sur le territoire. Progressivement, ces opérations se sont étendues sur l'Anglin et la Creuse dans le département de la Vienne.

Au vu des bons résultats obtenus en 2022, les élus du SYAGC ont décidé de reconduire cette opération en 2023. Le chantier a débuté le 1er juin et s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois d'août. Cette année encore, le SYAGC a nettoyé la berge de la Creuse, de Mairé à la petite Guerche.

Les herbiers sont arrachés à la main par 3 agents du SYAGC, à pied ou à partir d'une embarcation légère motorisée, avant d'être exportés par camion sur des plateformes communales adaptées. Une fois séchés, ces herbiers seront compostés.

L'objectif de cette campagne 2023 est de réintervenir sur les 88,5 km traités en 2022 (l'intégralité de la Gartempe et de l'Anglin dans le département 86 ainsi que 12,2 km sur la Creuse) afin de maintenir les bénéfices des précédentes opérations pour le milieu aquatique et les activités humaines.

Une fois ces linéaires traités, le SYAGC interviendra durant l'été 2023 sur de nouveaux secteurs de la Creuse infestés par la Jussie. A terme, le syndicat souhaite pouvoir agir chaque année sur l'intégralité du linéaire de la Gartempe, de la Creuse et de l'Anglin sous sa compétence, tout en diminuant le temps et les coûts du chantier pour la collectivité.



REMISE EN ÉTAT DES PASSAGES À GUÉ

Le passage des animaux, notamment les bovins, en bord de rivière peut endommager les berges et le fond du cours d'eau lorsqu'ils s'approchent pour boire. Des abreuvoirs sont construits afin d'éviter que le bétail ne dégrade le lit et les berges des cours d'eau. Des clôtures sont installées pour mettre en défend les berges et canaliser les animaux vers les aménagements.

Des passages à gué sont aussi aménagés par le SYAGC afin de permettre le franchissement des animaux et des engins sans dégrader le lit des ruisseaux. Cette année le SYAGC a remis en état le passage à gué du Moulin au Roy.



Coût d'un abreuvoir : 3 000€ / Coût d'un passage à gué : 4 000 €

Gué du Moulin au Roy

EAUX DE VIENNE—SIVEER



INDICATEURS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES 2022

Eau potable

LE PRIX DE L'EAU POTABLE



2,63 € TTC / m³

sur la base de 120 m³ / an
au 01/01/2023

LA CONSOMMATION



162 L / habitant / jour

167 000 abonnés

302 000 habitants desservis

LA RESSOURCE



L'eau provient de :

130 forages
(82% des volumes)

2 prises d'eau dans la Vienne
(18% des volumes)

LES OUVRAGES



48 stations de traitement

75 châteaux d'eau

155 réservoirs au sol

LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

9 900 km
de canalisations

173 000
branchements

Rendement de réseau :
78,4%

Nombre de fuites réparées



LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET



ANALYSES SUR
L'EAU TRAITÉE
ET DISTRIBUÉE



DES ANALYSES
CONFORMES EN
BACTÉRIOLOGIE

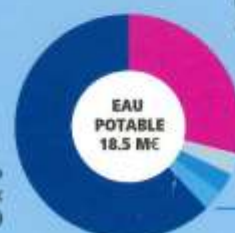


DES ANALYSES
CONFORMES EN
PHYSICO-CHIMIE

LES TRAVAUX



62%
Réseaux
(renouvellement, renforcement)



29%
Ouvrages (construction,
renouvellement, déconstruction)

3%
Préservation de la ressource

3%
Divers travaux, extensions...

3%
Etudes, Schémas Directeurs et
PGSSE



INDICATEURS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES 2022

Assainissement

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



2,59 € TTC / m³
sur la base de 120 m³ / an
au 01/01/2023

LES USAGERS DESSERVIS



110 000 usagers
200 000 habitants

LA COLLECTE DES EAUX USÉES



2 200 km de réseau
de collecte
700 postes de
refoulement

LES OUVRAGES



410 stations de traitement
20 à 93 000 EH* de capacité

* Equivalent-habitant

LA QUALITÉ DES REJETS



702 bilans réalisés
dont **635** conformes
soit **91%**

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôles de bon fonctionnement



Nombre d'installations : 40 000

LES TRAVAUX



36%
Réseaux
(renouvellement, réhabilitation)



56%
Ouvrages (construction,
renouvellement, déconstruction)

6%
Etudes et Schémas Directeurs
2%
Equipements d'auto-surveillance



**TRIER,
UN GESTE ESSENTIEL
POUR MIEUX
VALORISER
LES DÉCHETS**

**Tous vos gestes,
au quotidien,
comptent
pour notre avenir.**

Un doute sur le tri ?
Besoin d'un composteur ?
Localiser un équipement ?

Téléchargez l'application gratuite **MonTri**
ou contactez-nous à :
- prevention@simer86.fr
- ou 05 49 91 96 42 (taper 4)

SIMER (Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural) Mobilisés pour réduire les déchets

BILAN DE 2 ANS DE REDEVANCE INCITATIVE

2022 a été marqué pour les habitants de 85 communes du territoire du SIMER (sur 91) par la mise en place de nouveaux schémas de collecte, associés à une tarification incitative.

Les effets sur notre production de déchets sont notables (cf. encadré). Ces **résultats encourageants**, constatés en 2022 et 2023, témoignent d'un vrai **changement de comportement de la part de tous**.

D'un point de vue économique, cette tendance nous permet collectivement de compenser, en partie, l'augmentation importante (multipliée par plus de 3 entre de 2020 à 2025) de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée à chaque tonne de déchets enfouie.

La redevance incitative, des résultats encourageants

Les emballages et les papiers



+ 9 kg/hab en 2022

61 kg/hab contre 52 kg/hab en 2021

Les ordures ménagères



- 67 kg/hab en 2022

118 kg/hab contre 185 kg/hab en 2021

POURSUITE DE LA DYNAMIQUE

Afin d'intensifier cette dynamique, en 2024, le SIMER va continuer d'**accompagner ses usagers** avec la mise en place d'**actions de prévention en faveur de la réduction des déchets** (ateliers réemploi, jardinage au naturel, aides pour l'achat de protection et changes lavables, nouvelles filières de tri en déchèteries, etc).

Les efforts seront particulièrement portés sur la **valorisation des biodéchets**, conformément à la loi AGEC, avec la facilitation du compostage individuel ou collectif et l'accompagnement des usagers dans cette pratique. Cela contribue à traiter les biodéchets à la source et à les détourner de l'enfouissement.

Retrouvez toutes les actions sur www.simer86.fr



Sapeur-pompier volontaire

Bien plus qu'un engagement citoyen

Dans la Vienne, **87 % des sapeurs-pompiers sont volontaires**. Ce sont des femmes et des hommes qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Il est important de savoir que l'on peut s'engager comme sapeur-pompier volontaire en exerçant uniquement le secours d'urgence aux personnes (SUAP)*. En effet, pratiquer l'ensemble des missions dès son engagement, notamment l'extinction incendie, peut être un frein pour rejoindre les sapeurs-pompiers de la Vienne.

Cette approche ajustable selon les souhaits et l'aptitude de chacun(e), permet de se familiariser avec l'activité de sapeur-pompier, de se former de manière progressive et de découvrir dans un second temps, si on le souhaite, les autres activités.

**le SUAP correspond à plus de 65% des interventions dans le département de la Vienne.*

Devenir sapeur-pompier volontaire c'est :

Être âgé(e) de 16 ans minimum

- **Avoir l'esprit d'équipe et partager des valeurs** de civisme, de solidarité et d'entraide
- **Résider et/ou travailler à proximité d'un centre d'incendie et de secours**
- **Se former** : 8 jours de formation initiale (en engagement différencié) et jusqu'à 26 jours de formation - répartis sur une durée de 1 à 3 ans, pour assurer l'ensemble des missions
- **S'entraîner** (1 manœuvre mensuelle) et se maintenir en bonne condition physique
- **Assurer une disponibilité opérationnelle** avec une astreinte équivalente à une période de 5 jours/mois (dont 1 week-end) - en restant chez soi ou à proximité du centre d'incendie et de secours d'affectation, prêt à répondre à l'appel
- Les médecins, vétérinaires, pharmaciens et infirmiers doivent justifier du diplôme d'État de leur profession respective

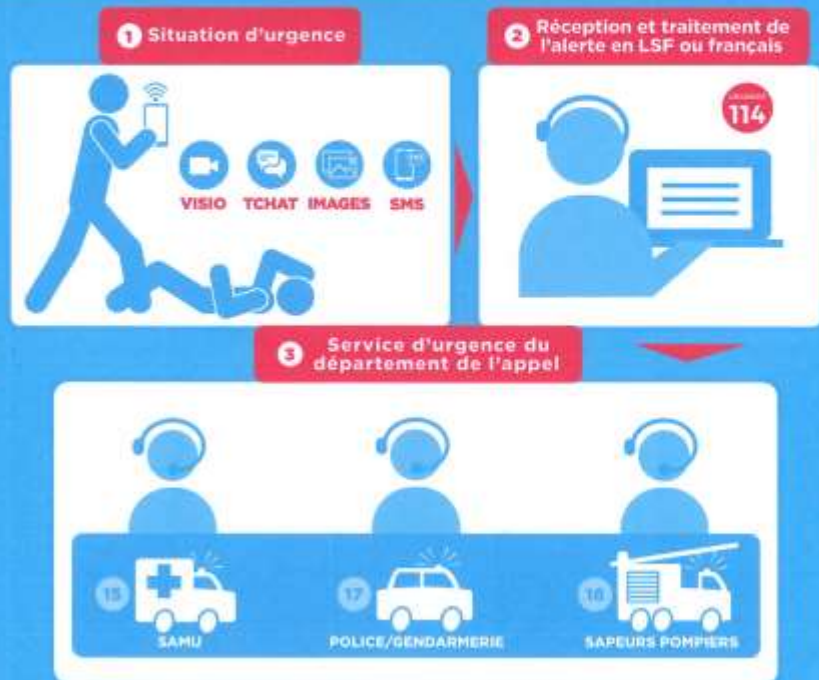
Comment souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

- **envoyer une lettre de motivation et CV** au chef de centre compétent proche de votre lieu de résidence : <https://www.sdis86.net/Trouvez-un-centre-de-secours>
- **entretien avec le chef de centre** (suivant places disponibles et après examen de votre candidature)
- **constitution d'un - dossier administratif et visite médicale**
- **participation à 1 journée de recrutement** (3 sessions organisées/an)

Le 114, comment ça marche ?

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?
Contactez immédiatement
Urgence 114.

Le 114 gèrera votre appel en lien direct avec le service d'urgence du dèpartement de l'appel.



Comment contacter le 114 ?

Plusieurs moyens de contacter **Urgence 114** :
via l'application,
le site internet
ou par SMS.

Sur notre application
Urgence 114
à télécharger sur votre store



Sur notre site internet :
urgence114.fr



Par échange SMS
avec **114** en destinataire



• Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.



Choisir un mode de communication adapté à vos besoins

Urgence 114 propose plusieurs modes de communication adaptés aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques, à choisir depuis l'application mobile ou le site internet.

Je communique par Langue des Signes Française



Ma vidéo

Vidéo de l'agent 114 en LSF

Appeler

Activer ou désactiver le caméra ou le micro

Raccrocher

Le 114 me répond en LSF

Je communique par oral et/ou écrit



Ma vidéo

Vidéo de l'agent 114

Appeler

Raccrocher

Le 114 me répond en écrivant

Je suis aphasique



Ma vidéo

Vidéo de l'agent 114

Appeler

Raccrocher

Le 114 me répond en parlant et avec des images

Cyberphoto / Freemove

Préparer son 114 : répondre à l'urgence c'est l'anticiper

Pour gagner du temps en cas d'urgence, vous pouvez renseigner à l'avance votre profil sur l'application Urgence 114 ou sur notre site.



Acceptez les autorisations

- Partage de localisation pour aider le 114 à me localiser
- Partage de la caméra pour que le 114 me voit
- Partage du micro pour que le 114 entende la situation

Puis validez

Renseignez votre profil



DEFIBRILLATEUR

La commune de Mairé s'est doté d'un défibrillateur ; il a été installé sur le mur du côté droit de la salle polyvalente.

Pour les habitants de Montant et la Petite Guerche, un défibrillateur est installé en extérieur à la salle des fêtes de la Guerche, à côté de la mairie de la Guerche.





n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1

Téléchargez gratuitement l'application

2

Recherchez votre Commune ou votre Code Postal

3

Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

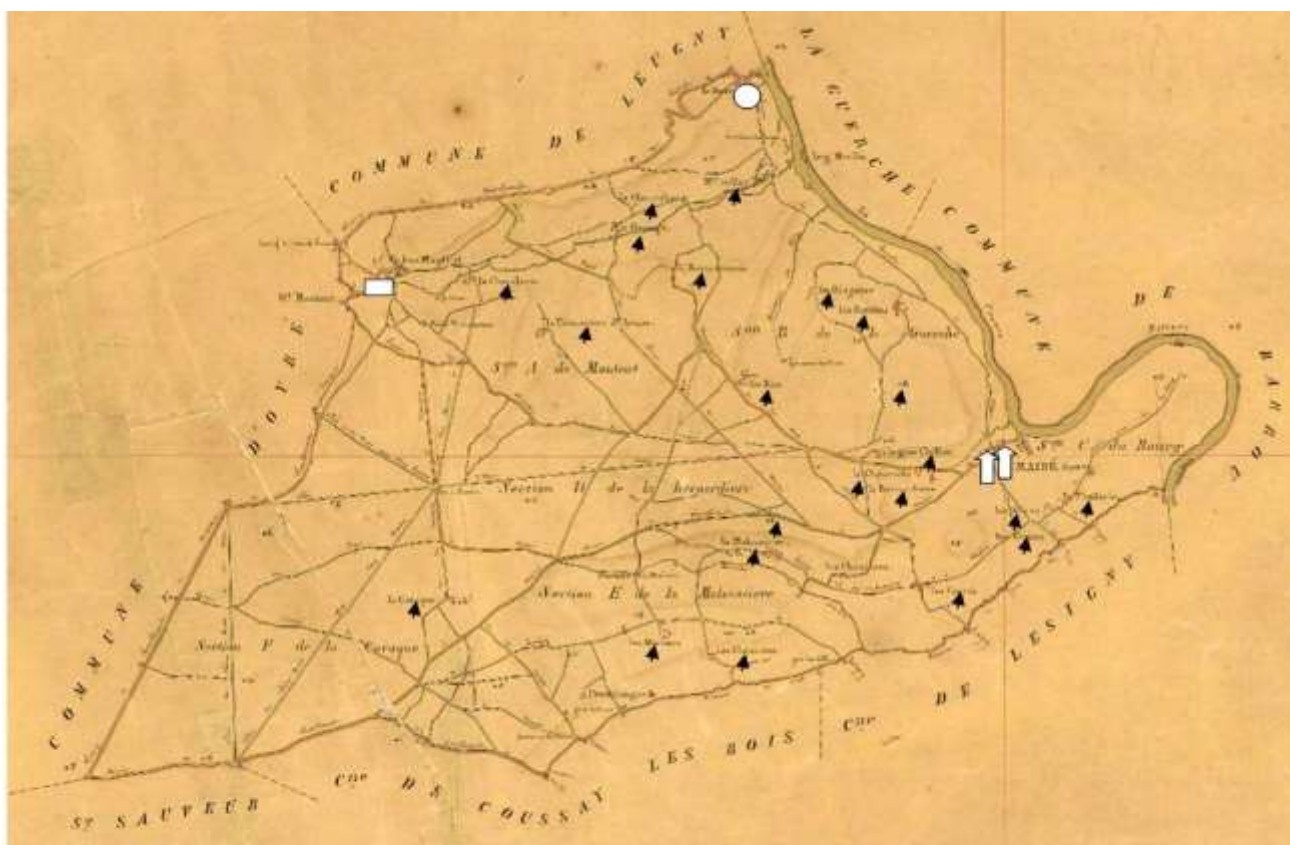
L'ancienne école communale de la Petite Guerche

Pourquoi une école de hameau à la Petite Guerche ?

Une école de hameau n'est pas un cas très fréquent. En effet, l'ordonnance royale du 16 février 1816 prescrit *que toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement.*

Mairé crée son école dans le bourg en 1846 mais l'habitat dispersé de la commune ne favorise pas l'assiduité scolaire. Les déplacements des enfants vers l'école du bourg se font à pied, par tous les temps, et les distances peuvent contribuer aux difficultés de la scolarisation : environ trois kilomètres séparent le bourg des hameaux de la Petite-Guerche et de Montant, par exemple.

De plus, à cette époque, une école est à la charge de la municipalité, donc une commune modeste peut difficilement en avoir deux.



🏠 : le bourg de Mairé □ : Montant ○ : La Petite Guerche ▲ : lieu-dit, ferme

Carte de la commune de Mairé montrant la dispersion des habitants, d'après le cadastre napoléonien de 1833 (Archives départementales de la Vienne : AD86) <http://archivesnumerisees.cg86.fr/v2/ad86/visualiseur/cadastre.html?id=860027761>

Avec les lois Ferry rendant l'école gratuite (juin 1881), obligatoire et laïque (mars 1882), l'intérêt des parents pour la scolarisation de leurs enfants se fait plus fort. Ainsi, ceux du hameau de la Petite-Guerche réclament-ils une école en 1882. Mais les habitants de Montant en réclament une aussi. La municipalité est plus favorable à Montant¹ car, au recensement de 1881, il compte 66 habitants pour 55 à la Petite Guerche². Le préfet Clefite décide que ce sera la Petite Guerche. Peut-être tient-il compte de la situation particulière de ce hameau qui se trouve sous la juridiction de 2 communes : Mairé et Leugny.

¹ Archives municipales de Mairé : Délibération du conseil municipal du 3 décembre 1882.

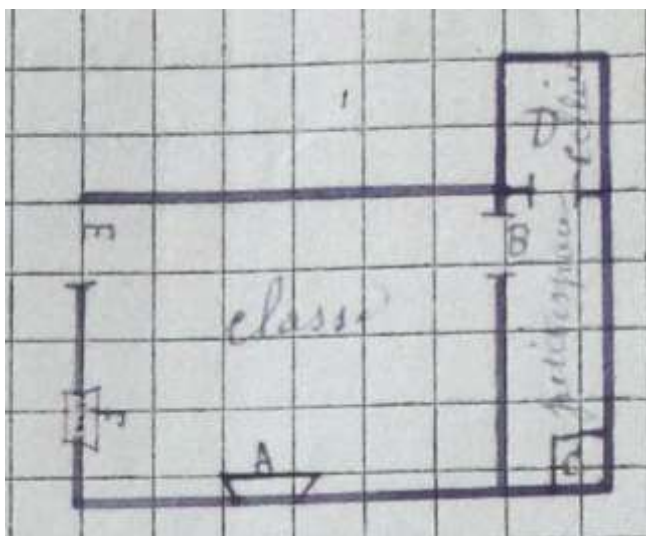
² AD86 : Recensement. <http://archivesnumerisees.cg86.fr/v2/ad86/visualiseur/recensement.html?id=860020069>

Le nombre d'habitants est celui de la partie de la Petite Guerche relevant de la commune de Mairé. Carte des infrastructures et de l'occupation des sols de la commune en 2018 (CLC = Base de données européennes d'occupation biophysique des sols). <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mair%C3%A9>

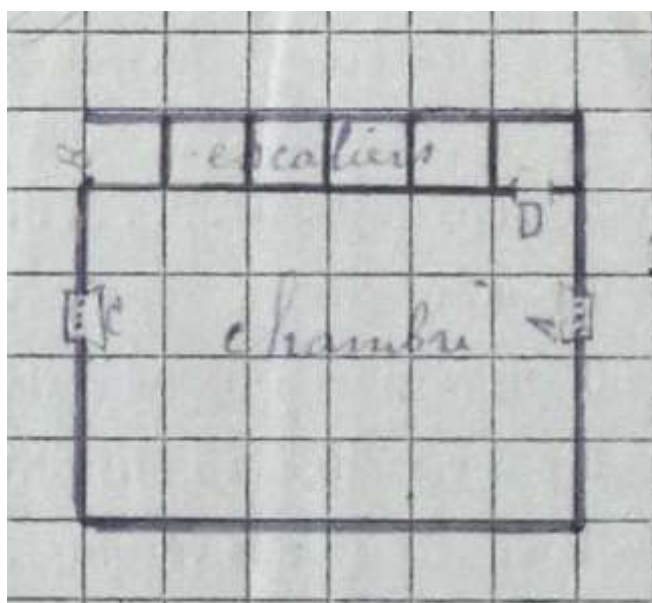
Une première école du hameau très modeste

Le préfet loue une maison sur la partie qui appartient à la commune de Mairé. Elle est la propriété de M. Trouvé mais les archives ne renseignent pas sur sa localisation précise. Il la prête dans l'espoir de la louer ensuite pour l'école. Nous avons connaissance de sa configuration grâce à une enquête du ministère de l'Instruction publique en 1884¹

Plan de la première maison d'école de la Petite Guerche (AD86 : 1 T 2 278)



Rez-de-chaussée : Classe et dépendances :
petit espace et cellier



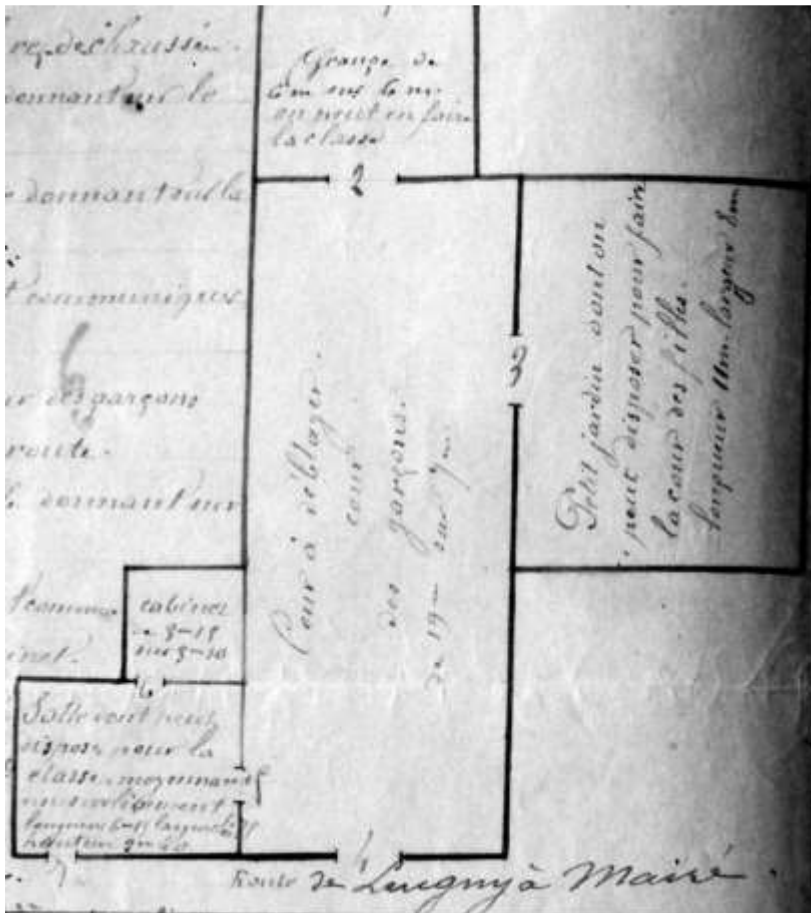
1^{er} étage : logement du maître

Ces locaux sont vraiment modestes mais, dès son ouverture, cette école accueille de nombreux élèves. Le premier instituteur, M. Désiré Tillac, en fait une description le 17 juin 1884 : la classe mixte compte 30 élèves inscrits ; 10 sont étrangers à la commune (Leugny et La Guerche). La salle fait 25 m² et 60,048 m³. Or, 1 m² est requis par élève, donc il ne devrait y en avoir que 25. L'instituteur relève aussi qu'il manque 18 tables ; la classe est mal éclairée, pas assez aérée ; il n'existe qu'un seul lieu d'aisance et pas de préau. M. Pillac *demande à ce que la situation de l'école s'améliore* !! Peut-être a-t-il été entendu car, le 7 décembre 1884, un choix est soumis au conseil municipal de Mairé. En effet, M. Robin, un autre propriétaire, propose ses bâtiments sur la commune de Leugny². Voir plan de 1912 dans le paragraphe « une école neuve ».

¹ AD86 : 1 T 2 278. Enquêtes. Situation des écoles primaires publiques en 1884.

² AD86 : 2 O 172 3. Dossier Mairé. Référence valable aussi pour toutes les citations des pages 7 et 8.

Une seconde école du hameau un peu plus confortable pendant 27 ans



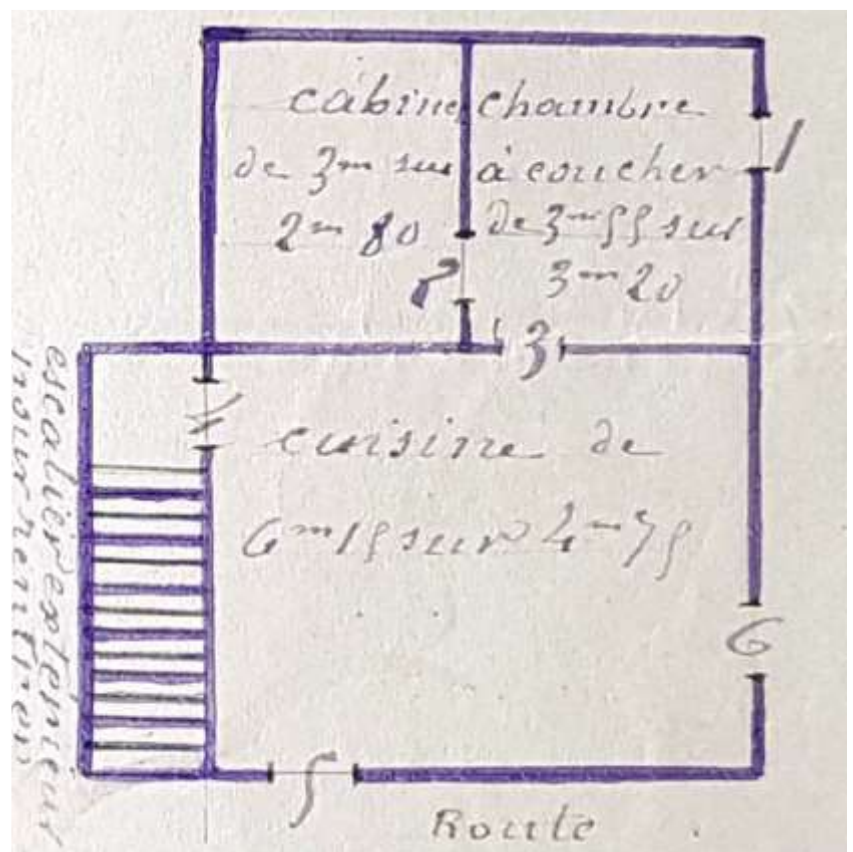
Incontestablement, la disposition et l'espace de la maison de M. Robin sont plus favorables à l'enseignement même si des travaux sont nécessaires :

deux lieux pouvant être transformés en salles de classe, une cour de 19 m sur 7 m pour les garçons et un petit jardin de 11 m sur 8 m qui pourrait devenir la cour des filles.

Rez-de-chaussée

(plus agrandi que le 1^{er} étage pour faciliter la lecture)

1^{er} étage : logement du maître



Plan dessiné par M. Robin

N.B. : dans les plans, les proportions ne sont pas respectées ; la comparaison avec la première école est à titre qualitatif.

M. Pillac et ses élèves s'installent donc dans la maison de M. Louis Robin.

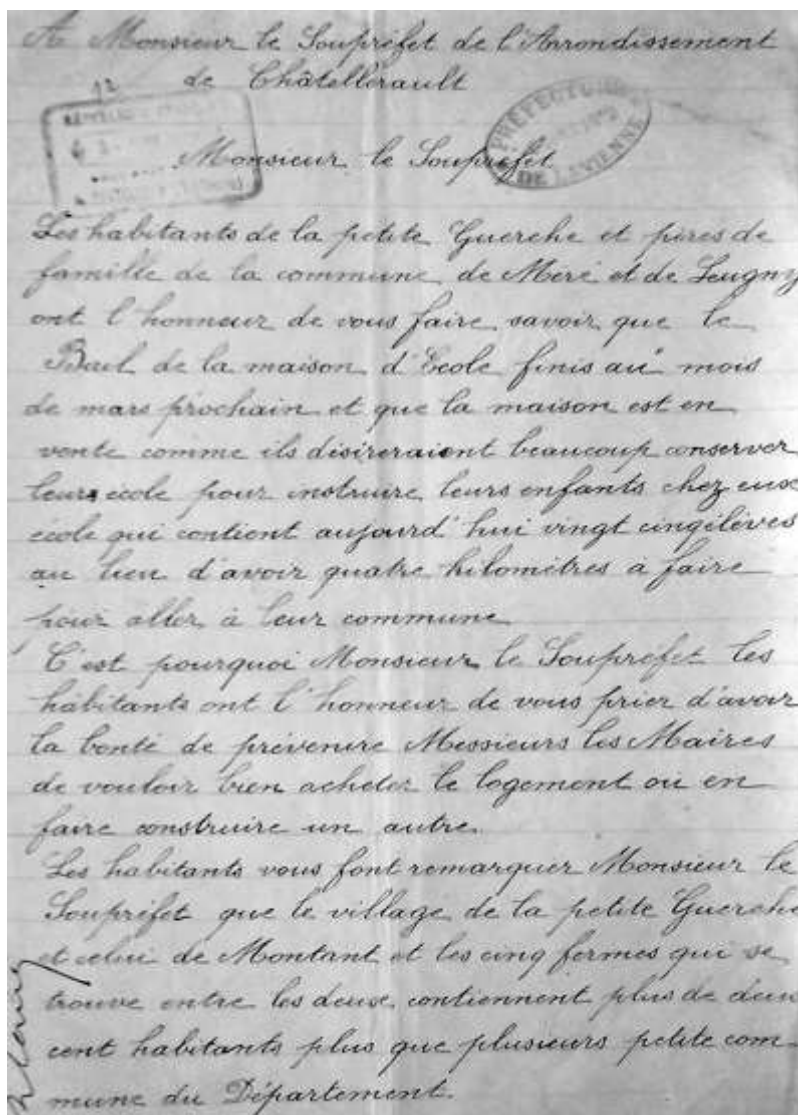
À la demande du propriétaire, un bail est signé, le 24 décembre 1885, entre lui et le maire de Mairé, monsieur Véneau, pour 9 années consécutives qui ont commencé à courir le 31 mars 1885. Le loyer de 150 frs sera payable annuellement entre le 15 et le 30 mars.

Bien que localisée sur le territoire de Leugny, le financement en revient à Mairé. Déjà imposée pour les besoins de l'école du bourg, la commune estime donc qu'elle ne peut supporter seule cette dépense. En 1885, pourtant, *sur 39 enfants que reçoit cette école, 20 appartiennent à la commune de Leugny, 3 à la commune de la Guerche (Indre et Loire) et 16 à celle de Mairé.* Une subvention est allouée à Mairé. En 1889, le traitement des instituteurs est pris en charge par l'Etat. Mais la commune reste toujours la seule à payer le loyer. Pourtant, si 48 élèves sont inscrits au registre de l'année 1888, 26 viennent de la commune de Leugny, 19 seulement de Mairé et 3 de la Guerche. Jusque-là, Leugny a payé seulement la moitié des dépenses de réparations et de mobilier scolaire. La situation est régularisée en 1889 : les deux communes se partagent le paiement du loyer.

En 1894, le bail est renouvelé pour 9 ans, ainsi qu'en 1903. Par contre, le 25 mars 1912, à l'échéance du bail, M. Émile Robin met en vente la maison louée pour l'école ce qui pose à nouveau le problème de l'installation de l'institutrice et de la classe.

A la recherche d'une nouvelle école : 1912 - 1915

Déjà, début janvier 1912, les habitants, inquiets, écrivent au sous-préfet¹ :



¹ AD86 : 2 O 157 3. Dossier Leugny. Référence valable pour tous les documents et citations suivants, sauf exception.

HISTOIRE & PATRIMOINE

La lettre comporte 52 signatures. Elle est reçue par le sous-préfet, qui la transmet au préfet le 6 janvier 1912, qui, lui-même la transfère à l'inspecteur d'académie à cette même date, pour examen. L'information circule vite !

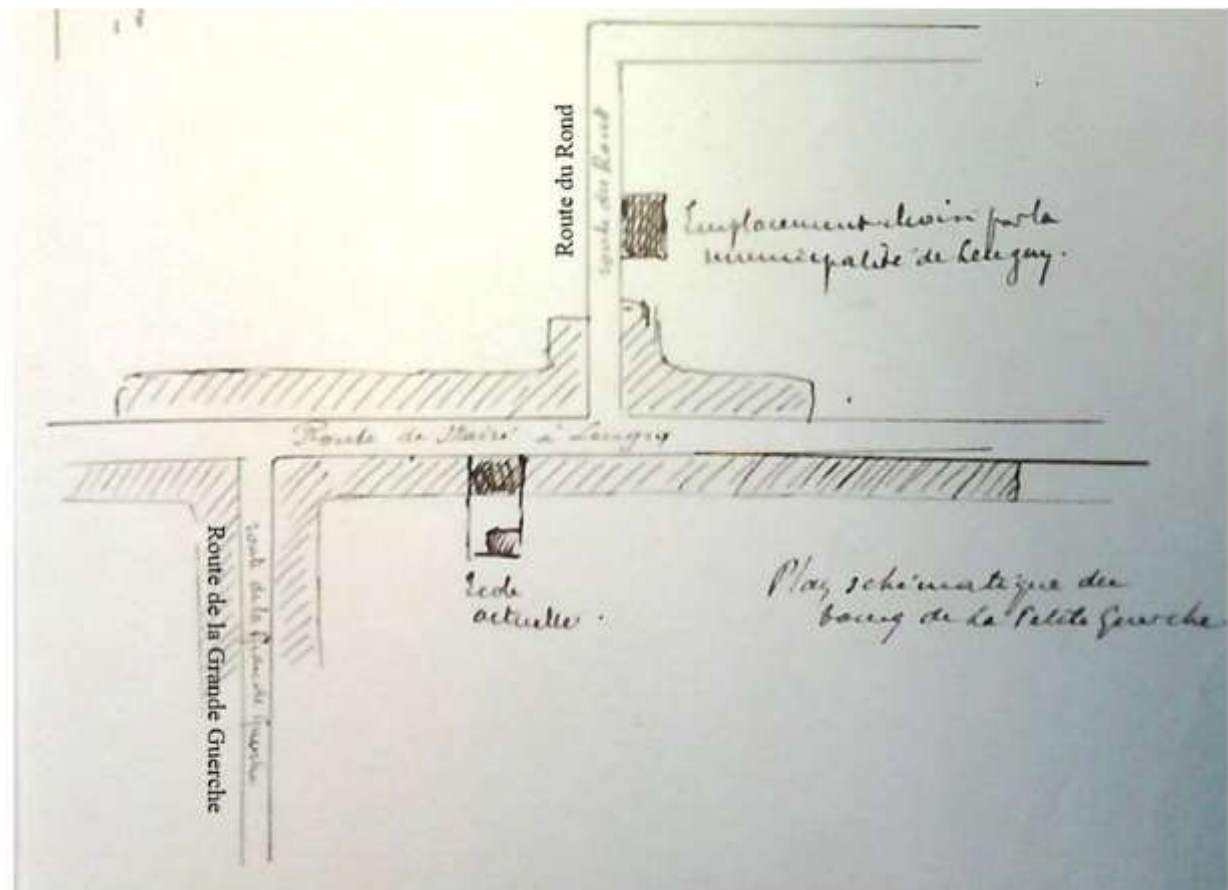
Le 20 janvier 1912, le préfet indique que l'école du bourg de Mairé est trop petite pour accueillir les enfants, et celle de Leugny trop peuplée, avec 56 élèves. L'inspecteur primaire n'a aucun local à proposer et la construction demande deux à trois ans. L'acquisition du bâtiment actuel est donc recommandée, même s'il est reconnu comme inconfortable : il a bien suffi pendant 18 ans !

Le 4 mars 1912, le préfet transmet la réponse de l'inspecteur d'académie au sous-préfet :

L'école de la Petite Guerche a été créée régulièrement en 1884, en exécution de la loi du 20 mars 1883 sur les Ecoles de hameau. Tant qu'elle répondra aux exigences de la loi, elle ne peut que rester obligatoire. Or les conditions prévues par la loi de 1883 continuent à être remplies. La distance du hameau aux chefs-lieux des deux communes n'a évidemment pas changé et la population scolaire est toujours suffisante. Sur 25 inscriptions actuelles, 20 sont celles d'enfants appartenant à des villages plus rapprochés de la Petite Guerche que des chefs-lieux. La distance de ces derniers aux villages en question varie entre 2k800 et 6 kilomètres. Elle varie entre 0k et 3k200 pour la Petite Guerche. Il est donc impossible d'envisager la suppression de l'Ecole de la Petite Guerche.

nombre d'enfants	Provenance	Commune	Distance du chef-lieu	Distance de la Petite Guerche
9	La Petite Guerche	Mairé et Leugny	Mairé 3k 300 Leugny 4k	0
5	Moulin au Roy	Mairé	2k 800	0k 600
5	Montant	Mairé et Dyeu	Mairé 5k 1/2 Dyeu 6k 1/2	3k 200
1	Grande Métairie	Leugny	3k	1k
1	Les Ringères	Mairé	2k 300	1k 800
4	La Grande Guerche (Huet et Lonié)	La Petite Guerche	0	0k 100

Le tableau ci-dessus, non signé, mais très probablement rempli par l'inspecteur primaire, s'accompagne d'un texte qui précise que *les inscriptions à l'école de la Petite Guerche ont varié suivant les années et les maîtres de quelques unités à 45. Le chiffre moyen a été de 25. Il tend à s'accroître depuis quelques années. La présence, dans les villages desservis par l'école, d'assez nombreux enfants d'âge préscolaire, semble indiquer que l'effectif s'accroîtra encore.*



Plan de localisation de la maison de M. Robin et de celle proposée par la municipalité de Leugny

Ecole actuelle = maison de M. Robin

Pour remplacer la maison de M. Robin, Leugny présente un local intéressant route du Rond mais l'un des covendeurs est mineur et cela pose des problèmes pour la signature de la vente.

Mairé indique la possibilité d'une maison de 6 pièces près du pont en attendant les réparations de l'école actuelle, qui pourrait être achetée, mais, le 12 mars, l'inspecteur d'académie avise le préfet que l'inspecteur primaire s'est aperçu que ce local est en réalité de l'autre côté du pont c'est-à-dire à la Guerche (Indre-et-Loire). *Et je ne crois pas que l'administration de la Vienne puisse installer une de ses écoles, même provisoirement au chef-lieu d'une commune d'Indre et Loire.*

L'achat des locaux de M. Robin, un instant envisagé, est finalement refusé en raison du coût des travaux nécessaires pour les rendre vraiment adaptés à l'enseignement selon les normes nouvelles.

Une autre solution doit être trouvée.

Une école neuve pour le hameau grâce à M. le maire Véneau

Le 12 janvier 1913, l'idée de la construction d'une école voit le jour, sous l'influence de M. Véneau, qui propose qu'un terrain soit acheté par les deux communes intéressées ; il propose aussi de financer la construction des bâtiments sur ses fonds personnels. Le choix du terrain se porte sur celui des époux Fanon, situé sur la commune de Mairé, à la sortie sud du village, au prix de 1 000 frs les 20 ares. La dépense incombant à chaque commune serait donc de 500 francs, plus la moitié des frais d'acquisition. La part de Mairé est réglée par la souscription du maire, M. Véneau. L'achat est approuvé par l'Inspecteur d'Académie.

En mars 1913, la maison Robin est vendue au sieur Meignan mais l'école continue à y résider jusqu'à la construction du nouveau bâtiment.

Le 28 Octobre 1913, M. Véneau s'engage, par écrit, à construire l'école de la Petite Guerche à ses frais mais il doit soumettre les plans et devis à l'Inspecteur d'Académie, la construction d'une école devant répondre à des règles précises. Quelques points de divergences doivent être réglés ; ils sont réunis dans le tableau suivant :

Détails à revoir	Remarques de l'Inspecteur d'Académie, M. Aubin	Réponses de M. Véneau
Plinthes	Prévues en ciment ; remplacer par du bois	Ciment plus cher mais les insectes ne peuvent s'y installer
Briques en ciment	Devront être recouvertes par de l'enduit pour un <i>bon aspect</i>	Seront revêtues d'un enduit en mortier de chaux hydraulique
Porte du logement	Devrait être en chêne plutôt que sapin du nord pour plus de solidité	Sera en chêne
Conduit de cheminée	Pas prévu dans la classe, or nécessaire	Existera, en briques
Appuis de fenêtre	Instruction ministérielle du 18 janvier 1887 exige une hauteur de 1,20 m	Ils seront à 1,20 m du sol
Fenêtres Est et Nord	Prévues en fer, devraient être en bois car celui-ci mauvais conducteur de la chaleur	Fer plus solide, donnant plus de jour, fermant mieux et peu sujet aux variations de la température
Fosse d'aisance ou tinettes* ?	Pas de fosse d'aisance prévue dans le logement ; or tinette demande désinfection et vidange régulière et escalier pour accès ; de plus, les vents dominants de SO amèneraient l'odeur. <i>Le système de fosse fixe, étanche, cimentée, avec fond en cuvette, et angles arrondis, tel qu'il est décrit par les instructions officielles, est préférable au système proposé</i>	Sous-sol ne se prête pas à la fosse d'aisance ; pas d'organisation de vidangeurs dans le pays ; tinette peut être vidangée chaque début de mois et ne demande qu'une heure de travail

*récipient servant au transport des matières fécales et employé comme fosse d'aisance mobile

On peut penser que la déclaration de guerre ralentit les démarches car ce n'est que le 6 avril 1915 que le préfet donne son approbation auprès des conseils municipaux de Mairé et Leugny.

Enfin, le 20 novembre 1915, le conseil municipal de Leugny émet un avis favorable au paiement de 500 francs aux époux Fanon pour l'achat du terrain destiné à la construction de l'école intercommunale. C'est seulement dans le second semestre de 1915 que l'emploi de la souscription de M. Véneau et des quotes-parts de Leugny apparaissent dans les comptes de gestion¹. Il n'a rien été trouvé concernant les plans et devis, ni sur la construction elle-même ni sur l'emménagement dans l'école neuve ; sans doute la guerre, là aussi, y est-elle pour quelque chose.

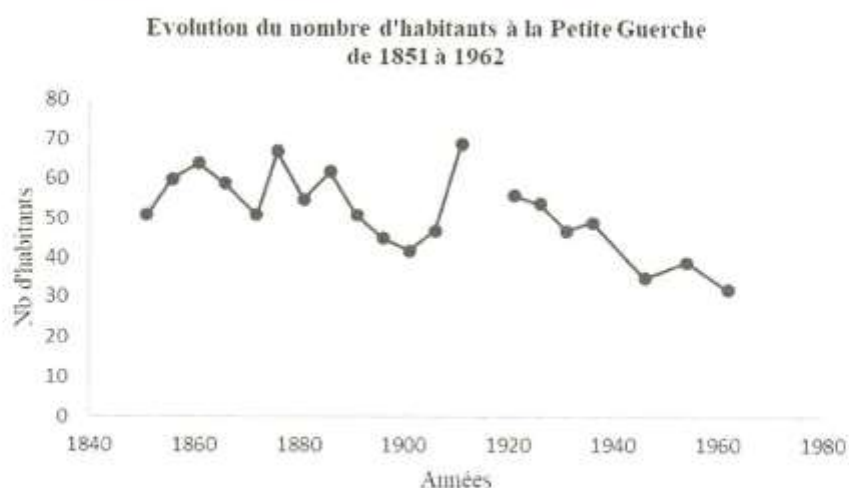
¹ AD86 : 2 O 172 2. Dossier Mairé.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Au cours des décennies suivantes, l'école évolue avec des réparations mais aussi des modernisations : mobilier - agrandissement - eau courante et électricité (1930) ...

Date du conseil	Achats et Travaux effectués ou à effectuer
14 septembre 1930	La commune a fait monter l'eau et des cabinets d'aisance ainsi que l'électricité dans le courant de l'année écoulée
19 mai 1963	Desserte en eau sous pression des locaux et des logements
23 avril 1966	124 francs pour du matériel scolaire
6 août 1966	Rémunération de 280 francs par an allouée pour balayage des classes et allumage du poêle à compter du 1 ^{er} janvier 1966
24 août 1966	Réfection de peinture dans le logement. Le maire contacte M. Grias, peintre à Lésigny
31 décembre 1968	Achat d'un électrophone pour la classe
22 octobre 1969	Autorisation achat de matériel pour installation d'une salle d'eau suite à une demande faite par Mme Tesseron, directrice ; installation réalisée à titre gracieux par le mari de l'institutrice. Achat de peinture pour l'intérieur du logement.

L'école de la Petite Guerche suit l'évolution de la démographie.



Après une demande d'agrandissement de la salle de classe en juin 1959 par l'intégration d'une servitude attenante, une demande d'association avec l'école de la Guerche qui perd elle-même une classe en 1970, l'école du hameau de la Petite Guerche ferme ses portes et n'effectue pas la rentrée 1971-1972. Les locaux restent la propriété de la commune et la location est autorisée par l'Inspecteur d'Académie en 1978.

Les élèves relevant de la commune de Mairé vont à l'école publique de Lésigny.

L'originalité de l'école du hameau réside dans le fait qu'elle recrute sur plusieurs communes (Mairé, Leugny et même La Guerche en Indre-et-Loire), et perdure après la disparition de celle du bourg, fermée en 1963.

Texte publié avec l'aimable autorisation de son autrice madame GILLARD Marie Odile.

INFOS & NUMÉROS UTILES

BUREAUX DE LA MAIRIE

Ouverture : lundi mardi et vendredi de 9H à 12H

jeudi de 14H à 17H

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Tél : 05 49 86 24 72

Mail : contact@maire86.fr

TRAVAUX BRUYANTS : HORAIRES À RESPECTER

Lorsque le voisinage est proche, il est important de se référer à la loi pour connaître les plages horaires légales; tout travaux d'entretien, de bricolage, de rénovation, de jardinage en dehors de tout cadre professionnel, à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être réalisés qu'aux horaires suivants, fixés par arrêté préfectoral :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 19h ;

le samedi : de 9h et 12h puis de 14h à 18h ;

le dimanche : de 10h à 12h.

ANIMAUX TROUVÉS

Si vous trouvez ou récupérez un animal perdu, la Mairie possède un lecteur de puce d'identification; n'hésitez pas à prendre contact si besoin.

ARTISANS & COMMERCANTS

Bar Presse Tabac : l'Auberge du Vieux Port 05 49 86 23 22

Brocante, antiquités : la Grange du Rivaux 06 76 95 37 97

Travaux du Bâtiment : Jacky COMTE 05 49 02 70 43

Cours de musique : Emmanuel STEFFENS 05 49 20 10 16

Boucherie Charcuterie : Johnny GUILLARD 06 98 71 74 95

place de l'Église tous les jeudis entre 13H30 et 14h30

Vente directe de viande bovine : Guillaume FOREST EARL de la Malsassière
sur commande uniquement, auprès d'Amélie 06 88 28 39 89

Maraîcher : Cédric JOGUET la Bernardière 06 63 69 68 39

Épi Service : épicerie, livraison à domicile, sur rendez-vous 02 47 94 96 34

HORAIRES DE LA POSTE de LÉSIGNY

Lundi mardi jeudi vendredi : de 10H00 à 11H15
et de 15H30 à 17H30

Samedi : de 10H00 à 12H00

Fermeture le mercredi toute la journée.

N° DÉPANNAGE

Eaux de Vienne : 05 49 93 31 16

Sorégies : 05 49 89 34 99

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Violences conjugales 3919

Enfance maltraitée 119

Pharmacie de garde 3237

Centre Anti Poison 05 56 96 40 80

Gendarmerie de PLEUMARTIN

05 49 86 50 05

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans : 180€ (3m²)

30 ans : 126€ (3m²)

15 ans : 90€ (3m²)

Colombarium : droit d'ouverture : 30€

30 ans : 300 €

50 ans : 500 €

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Période estivale: de mai à septembre

Une journée : 130 € - Week-end : 160 €

Hors commune : Week-end : 210 €

Période hivernale: d'octobre à avril

Une journée : 170€ - Week-end : 200€

Hors commune : Week end : 250 €

Vin d'honneur : 35€

TRESOR PUBLIC

37 rue de la Brelandière

37100 CHÂTELLERAULT

05 49 20 08 60

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Période estivale : du 1er avril au 31 octobre

Période hivernale : du 1er novembre au 31 mars

LÉSIGNY

Tous les mercredis et vendredis de 14H à 18H

Fermeture à 17H en période hivernale

PLEUMARTIN

Tous les mardis mercredis jeudis samedis

de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

les vendredis de 8H30 à 12H

fermeture à 17H00 en période hivernale